



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

17 janvier 2013

Conseil municipal du 17 janvier 2013
Ordre du jour

1	Foncier : Acquisition du local technique du Phare de la Croix
2	Foncier : Vente de l'ancienne mairie de Concarneau
3	Foncier : Vente des magasins « Cache-Cache » et « Patrice Bréal » - 1 place du Général de Gaulle
4	Direction générale des services : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
5	Moyens généraux - finances : Attribution de subventions aux associations
6	Direction générale des services : CCA - Ville de Concarneau - approbation des procès-verbaux des mises à disposition de biens dans le cadre des transferts de compétences - Musée de la pêche et Organisation des transports urbains
7	Moyens généraux finances : Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Lanriec
8	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
9	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
10	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
11	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants municipaux
12	Moyens généraux- finances : Demande de remise gracieuse - budget annexe de l'eau
13	Moyens généraux- finances : Demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
14	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°7 - fin d'exercice 2012
15	Moyens généraux- finances : Budget annexe des restaurants municipaux - Décision budgétaire modificative n°5 - fin d'exercice 2012
16	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°1 - exercice 2013
17	Urbanisme - foncier : Projet de tennis à Kerambreton - Nouvelle saisine de la CDNPS (Commission Départementale Nature Paysage et Sites)

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 17 janvier 2013

Mesdames et Messieurs, bienvenue. Je vois que vous êtes nombreux pour ce conseil municipal ordinaire. Conseil municipal qui peut paraître particulier, mais pour nous, il s'agit d'un conseil municipal ordinaire avec 17 délibérations.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance ce soir sera Mme Dominique Dieterlé.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 11 janvier 2013, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Prenez note que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 21 février 2013 à 19h00.

Je vais faire l'appel des conseillers municipaux.

(Appel des conseillers municipaux)

Pendant l'appel Mme Le Meur Gaël demande à M le Maire si elle peut faire une remarque sur l'ordre du jour.

Mme Le Meur Gaël

Merci M le Maire. Concernant l'ordre du jour de ce soir, nous vous demandons solennellement de retirer le dossier de la vente de l'ancienne mairie et de laisser plus de temps à la réflexion et à la concertation. Nous sommes plusieurs élus à vous faire cette demande et nous comptons aussi près de 800 pétitionnaires, parce que oui, en quelques jours, ce sont plusieurs centaines de personnes qui, spontanément, sont venues signer la pétition et visiter l'ancienne mairie. Ces plusieurs dizaines de personnes, vous les voyez ici, et d'autres sont dehors. Elles sont venues ce soir pour vous dire non. Nous, concarnois et concarnoises, nous ne voulons pas nous débarrasser de ce bâtiment historique et remarquable, pour une bouchée de pain, pour une opération immobilière douteuse et inutile pour notre ville. Vous ne pouvez pas vous entêter, M le Maire dans cette mauvaise décision. Ouvrez les yeux, c'est une erreur fondamentale, un acte lourd pour l'histoire de Concarneau et son développement, et pour vous, vous faites une faute politique. Voilà la demande que je vous fais ce soir.

M le Maire :

Oui, merci Mme Le Meur. Nous aurons l'occasion d'en reparler, bien évidemment, puisque cette délibération, les débats, ainsi que le vote permettront de déterminer quelle est l'issue de cette affaire.

Mme Le Meur Gaël :

Ma demande était que vous retiriez de l'ordre du jour cette question.

M le Maire :

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais apporter quelques précisions.

Tout d'abord je trouve regrettable le déroulé du dernier conseil municipal de décembre. Je peux comprendre sur le fond, que certains sujets peuvent être sensibles, débattus âprement. J'ai toujours donné cette liberté de parole, considérant qu'une séance de conseil municipal est le lieu où la démocratie doit s'exprimer.

Sur la forme, cette liberté de parole a quand même ses limites.

Doit-on accepter l'irrespect, l'indiscipline et l'impolitesse ?

Doit-on accepter d'interrompre ou perturber l'intervenant ?

Doit-on accepter que les élus se déplacent dans le public ?

Doit-on accepter que certaines personnes interviennent dans le public ?

À ce titre, je voudrais rappeler que le bon fonctionnement d'un conseil est formalisé dans son règlement intérieur qui dit sur 3 points qu'aucun élu, membre du conseil municipal ne peut intervenir sans autorisation, que le public doit observer le silence et le calme et qu'aucun trouble ne doit nuire au déroulement du conseil municipal.

D'autre part, lors de ce dernier conseil municipal, il est vrai un peu particulier, nous avons souhaité reporter démocratiquement devant le conseil municipal, les 2 délibérations concernant les cessions de biens afin d'éviter le passage en force.

Alors, oui, je vous présente tous mes vœux de bonne santé et de bonheur pour vous et vos proches.

Non, je ne pourrais accepter des débordements et j'en appelle au comportement citoyen de chacun d'entre vous dans un esprit de tolérance, dans un esprit de respect, afin que les travaux de l'assemblée se déroulent dans des conditions acceptables.

Je vous demande du bon sens et surtout du sang froid.

Si vous voulez bien, je vais donc parler de cet ordre du jour. Nous avons pour commencer des éléments fonciers et plus particulièrement les 2 cessions de biens. Nous parlerons ensuite du rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes, nous interviendrons également sur l'attribution des subventions aux associations, l'attribution d'une subvention exceptionnelle ainsi que des inscriptions en non valeur de produits irrécouvrables, pour terminer sur des décisions budgétaires modificatives, et la nouvelle saisine auprès de la commission des sites concernant le projet tennis de Kerambreton.

Si vous voulez bien, je vais commencer cet ordre du jour en prenant le 1^{er} sujet qui concerne l'acquisition du local technique du phare de La Croix, et je laisse la parole à Jean-Michel Debuyser.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

1	Foncier : Acquisition du local technique du Phare de la Croix
---	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. En somme, il s'agit d'une surface erronée. Cette correction est mise en application par rapport au parallélisme des formes, c'est-à-dire que la délibération doit être en adéquation avec l'acte de vente. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce premier sujet ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
C'est lié indirectement à cette délibération. C'est surtout lié à ce qui se passe à l'heure actuelle, et on le voit notamment dans la presse, par rapport à l'Auberge de jeunesse. Les travaux sont lancés, on vous a dit, lorsque le pôle nautique a été présenté et validé ici, que premièrement le projet de pôle nautique avait déjà été inscrit en 2006, on ne pouvait que considérer que c'était un très beau projet sur le principe. Mais l'erreur était de ne pas intégrer l'Auberge de jeunesse. Là on se rend compte que ça a des conséquences négatives pour cette Auberge. Qu'est-ce que vous avez prévu pour que l'accès puisse être simplifié ? Que la signalétique puisse être continuée. Que la communication sur le fonctionnement et l'ouverture de l'Auberge de jeunesse puisse se faire, sans qu'ils aient trop de désagrément, notamment financiers par rapport aux travaux. Je ne sais pas si ça a été anticipé ou déjà réfléchi, mais les travaux sont en train de se passer et ils sont en train de souffrir, concrètement et durement de cette situation. Voilà.

M le Maire :
Merci Mme Le Meur. Peut-être que M Calvarin peut répondre ?

M Calvarin :
Oui, là encore comme sur le dossier des transferts de charges, Mme Le Meur n'a pas dû se renseigner. À croire qu'elle ne connaît pas les responsables de l'Auberge de Jeunesse, sinon ils lui auraient spécifié qu'effectivement nous avons eu de nombreuses réunions ensemble. Nous avons passé un accord pour que justement ils disposent d'hébergements à Foch, ce qu'ils utilisent déjà. Nous faisons tout notre possible pour que pendant la durée du chantier, ils soient le moins perturbés. Nous avons même décalé certaines parties des travaux, tel que l'aménagement de la chaufferie pour impacter le moins possible le fonctionnement de l'Auberge de jeunesse. Nous avons travaillé tout cela avec eux et nous sommes tombés sur un accord qui permet à tout le monde de fonctionner. À savoir l'Auberge de jeunesse sur le site de Foch, et l'Auberge de jeunesse sur son site propre, et au chantier de se dérouler le plus normalement possible sachant qu'une partie des bâtiments qui sont contigus fonctionnent.

M le Maire :
Merci M Calvarin. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Qu'il y ait eu de la concertation, je m'en doute parce qu'il y a des bâtiments en commun. Ce que je lis dans la presse depuis quelques jours et les retours que l'on peut avoir, c'est que visiblement, tout n'a pas été fait pour qu'ils puissent continuer à montrer et à communiquer sur le fait qu'il soient ouverts. Est-ce que vous avez imaginé une signalétique ou quelque chose de particulier pour palier à ce problème ?

M Calvarin :
Sur la signalétique, je ne sais pas si vous avez vu que nous avons changé la signalétique ville. Nous avons revu l'affichage directionnel y compris pour l'Auberge de jeunesse qui est repérée dès l'entrée de ville. Cela vient d'être fait. Ça a été fait ces derniers jours. Mais pour ce qui est de la signalisation de l'Auberge de jeunesse, c'est une communication propre à l'Auberge de jeunesse. C'est l'Adaje qui gère sa communication au niveau de son site. Là-dessus nous n'intervenons pas. Ce n'est pas la mairie qui gère cette auberge. Elle est bien en délégation pour son association.

Mme Le Meur Gaël :
Quand je parlais de communication, je pense qu'il pourrait être intéressant que sur le site de la ville de Concarneau, il y ait une information sur cette auberge qui reste ouverte, ou quelque chose comme ça. Ce serait une communication actuelle par rapport à la situation actuelle. Je ne parle pas de la signalétique. Il y a même des bâtiments qui n'existent pas encore et qui y sont déjà. Je parle de la maison des

associations. J'ai bien vu la nouvelle signalétique.

M le Maire :

Très bien, merci bien. Nous pouvons passer au vote. Pardon, M Carduner, si vous voulez bien lever le bras suffisamment haut, parce que je n'avais pas vu. Merci.

M Carduner.

Excusez-moi. Merci M le Maire. Le manque de places de parking à cet endroit, vu la fréquentation du pôle nautique qui va être accrue et sans doute aussi de l'Auberge de la jeunesse, va peut-être être préjudiciable pour un bon fonctionnement de ces 2 établissements. Y-a-t-il quelque chose de prévu à ce niveau-là ? Notamment au niveau d'un dépose-minute ou de quelque chose comme ça, des passages sécurisés également parce qu'il va y avoir des enfants à fréquenter, je suppose, ce pôle nautique. Voilà le sens de ma question, merci.

M le Maire :

M Calvarin.

M Calvarin :

Vous avez très certainement vu les visuels qui étaient mis sur Sillage, tout l'espace qui est devant l'Auberge de jeunesse est prévu comme étant un espace à 20km/h. Ce sera donc un espace dédié pour le partage de la voirie entre les piétons, les vélos et les véhicules. Nous étudions justement des possibilités de faire des arrêts minute sur les parkings qui sont en amont lorsque l'on arrive de la corniche.

M le Maire :

Très bien merci. Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci bien.

Le rapport est adopté par 33 voix POUR.

Bien, le point n°2, c'est la vente de l'ancienne mairie.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

2	Foncier : Vente de l'ancienne mairie de Concarneau
---	--

M le Maire :

Alors, en introduction et avant de lire la délibération, et compte tenu du caractère relativement sensible du dossier. Je pense qu'il est nécessaire de canaliser les interventions. Le débat a déjà eu lieu dans cette salle au mois de décembre. C'était un débat suffisamment important. La presse s'en est fait l'écho largement. Et en tant que Président de l'assemblée, je présenterai d'abord la délibération. Je laisserai ensuite la parole à 2 rapporteurs du groupe socialiste, je laisserai la parole à un rapporteur du groupe « A bâbord toute », ensuite, je laisserai la parole à M Le Coz.

M Le Coz :

Combien de fois ?

M le Maire :

Une seule fois, une seule intervention, le débat a déjà eu lieu. Ensuite interviendront pour la majorité municipale, d'abord Xavier Calvarin sur le volet travaux, foncier, ensuite interviendra François Besombes sur le volet économique et commercial et de l'impact sur le centre-ville et sur le Grenelle de l'environnement entre autres, mais je ne vais pas en dire plus. Et puis, j'espère que nous pourrons procéder au vote à l'issue de ce débat. Je souhaite que chaque intervenant puisse s'exprimer sans trouble, sans interruption. Je vous demande de garder votre sang froid. Je vais vous lire, si vous le voulez bien, la délibération.

(lecture du rapport)

Voilà en ce qui concerne la délibération que je vous propose. Mais avant de la valider, place au débat. Je reviens sur le déroulé de ce débat, car il est évident que je ne souhaite pas du tout que ce débat parte en « live » dans tous les sens. Je pense que compte tenu du caractère sensible, il faut qu'il soit programmé. Je laisserai d'abord la parole, comme je l'ai dit tout à l'heure, en tant que Président de l'assemblée, aux 2 intervenants rapporteurs du groupe parti socialiste. Mme Le Meur, si vous voulez intervenir.

Mme Le Meur Gaël :

Par contre, j'ai les deux pétitions. Au début, il y a eu ma demande à laquelle vous n'avez pas répondu, de retirer le dossier pour laisser plus de place et plus de temps à la concertation et à la réflexion. Vous n'avez pas répondu tout à l'heure quand je vous ai posé la question. J'aimerais bien que vous me répondiez maintenant. Et les 2 rapporteurs socialistes interviendront après.

M le Maire :

Très bien. Je vous répondrai tout simplement que c'est un sujet qui est à l'ordre du jour, c'est un sujet qui a été motivé par la majorité municipale. Aujourd'hui, dans le cadre de la démocratie participative, le conseil municipal est amené à prendre une décision sur ce projet, et il appartiendra aux élus de valider cette décision ou pas.

Mme Le Meur Gaël :

C'est une expression démocratique, ça aussi Monsieur ! C'est pour cela que je vous demande aussi d'en tenir compte.

M le Maire :

J'en tiens compte.

Mme Le Meur Gaël :

La situation a changé depuis le dernier conseil municipal. Depuis le dernier conseil, vous nous avez dit qu'il n'y avait même pas 100 signatures sur Internet pour la pétition. Nous sommes en l'espace d'une semaine à près de 800. Il y a également une pétition nationale qui a une moindre portée mais qui est à plus de 1 500. Il faut aussi en tenir compte. Il n'y a pas d'urgence à prendre cette décision.

M le Maire :

Effectivement, je vois là la pétition publique Internet.

Brouhaha....

M le Maire :

Attendez, vous me laissez finir s'il vous plaît ? Il y a 164 personnes. J'ai une autre pétition, là qui émane de cyber-acteurs. Vous voudrez bien trouver 1 404 signatures.

Laissez-moi poursuivre....

Donc, 1 404 signatures recueillies sur notre site en faveur de la pétition. Nous exigeons l'arrêt de cette vente, cela va dans votre sens. Aux prochaines élections municipales, les candidats pourront alors proposer leur projet au vote de concarnois. Quand je regarde, je suis assez surpris de constater.... Laissez-moi finir...

Mme Le Meur Gaël :

Allez-y.

M le Maire :

Nous n'avons pas la même liste. Je vois une liste où il y a 2 ou 3 personnes de Concarneau, mais je vois également des personnes qui sont de Corse ou d'Allemagne. Je veux bien tout ce que vous voulez, je crois tout à fait à votre pétition, mais néanmoins, c'est le conseil municipal qui est légitime pour prendre les décisions qui s'imposent.

Mme Le Meur Gaël :

Le conseil municipal doit aussi entendre la population.

M le Maire :

S'il vous plaît, je vous demande que les 2 intervenants de votre groupe....

Mme Le Meur Gaël :

Ils vont intervenir. Je souhaite juste que vous preniez connaissance de tous ces papiers, ils ont été signés pas les concarnois. Vous n'avez pas ces documents parce que ceux que vous avez, étaient sur Internet et là ce sont les déplacements physiques des gens qui se sont déplacés pour signer. Ils sont ici ce soir, et ils ne sont pas d'accord avec vous sur votre décision. Cela aussi c'est de la démocratie, et il faut aussi les entendre et les écouter. C'est tout.

M Le Coz :

Est-ce que je peux poser une question ?

M le Maire :

Non, non. Je pense que j'ai présenté la règle du jeu. Et là je demande à ce que les 2 personnes du groupe PS interviennent.

Non, M Le Coz interviendra tout à l'heure. J'ai dit tout à l'heure qu'il pourrait intervenir.

M Le Coz :

Est-ce que je peux poser une question ?

M le Maire :

Non, non, non, non. S'il vous plaît, vous voulez bien intervenir ?

M Le Coz :

Je voudrais poser une question M le Maire.

M le Maire :

S'il vous plaît. Je ne vous donne pas la parole, M Le Coz. Je donne la parole aux 2 personnes du groupe PS.

M Le Coz :

M le Maire, c'est une simple question.

M le Maire :

S'il vous plaît. Non.

M Le Coz :

Mais c'est n'importe quoi !

M le Maire :

Vous aurez la parole tout à l'heure. Je vous laisserai la parole. Allez-y je vous en prie, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Merci M le Maire de me donner la parole. En octobre 2010, cela fait déjà presque 3 ans, du moins 2 ans et demi, vous aviez dit en conseil municipal, je vous cite, « Quand j'ai vu pour la première fois le secrétaire général de la Préfecture, M Witkowski, la première chose qu'il m'a dite, c'est : si vous voulez vous en sortir, il faut faire des cessions de biens sur des bâtiments qui ne sont plus opérationnels, dans lesquels vous aurez des travaux considérables. Car si vous voulez les remettre en état, vous plomberez les comptes. Là, ils étaient déjà bien plombés ». Évidemment, avec votre épouvantail d'endettement monstrueux de l'époque, une telle attitude ne vous semblait que la bonne. Et elle l'est encore maintenant. Quelle obstination, M le Maire ! En 2013, vous êtes toujours dans la même logique mercantile, affairiste, immobilière, dans cette ancienne mairie, au départ, qui devait entrer dans le financement de l'achat d'EDF, 750 000 €, pour en faire une maison des associations. Elle n'est toujours pas cédée, et maintenant, dans l'urgence de fin de mandat, vous voulez la brader pour 250 000 €, à un privé, M Le Floc'h. Le problème M le Maire, est que vous ne voulez pas, que vous ne pouvez toujours pas sortir de votre raisonnement de cette dynamisation du centre-ville, en dehors de cette cession, à une enseigne nationale. Choix tout à fait contestable, et vous voyez bien, M le Maire ce soir, que cela ne fait pas du tout l'unanimité. En faisant ainsi, vous optez pour une vision purement commerciale en perdant définitivement, je dis bien définitivement, la maîtrise foncière à cet endroit. Vous allez ainsi vendre aussi à côté, et on en parlera tout à l'heure, les 2 magasins, ce qui ne fait qu'aggraver le problème. Perdre la maîtrise du foncier, en échange d'une activité pour laquelle nous n'avons absolument aucune garantie pérenne. Cet acheteur potentiel récupère à bas prix une surface idéale en plein centre-ville, et va, car c'est aussi un agent immobilier, faire une énorme opération en aménageant les étages en appartements luxueux, avec en plus parking privatif en plein centre-ville. Mais c'est une vraie pépite ! Inutile de vous dire qu'il ne va pas se priver ! Par contre vous, M le Maire, vous privez un bon nombre de concarnois d'une possibilité de profiter pendant toute l'année, et pendant longtemps, d'un projet. Je ne dirais pas structurant, parce que cet adjectif est très souvent utilisé, je dirais plutôt un projet culturel et intéressant, dans le prolongement de la Ville-Close et en s'ouvrant sur ce centre-ville derrière les Halles. Pourquoi s'obstiner à y mettre absolument une enseigne commerciale ? Nous avons fait, et cela fait longtemps, vous ne pourrez pas dire le contraire, nous avons fait des propositions. Les propositions ne manquent pas. Depuis le début nous avons parlé d'un Musée, de la collection municipale, pourquoi pas ? Cette collection a d'ailleurs été estimée, elle a été sécurisée, assurée. Pourquoi ne pas l'exposer là, au lieu de l'exposer dans l'escalier de la mairie ? Personne n'y vient dans cette mairie. Regardez, cette exposition ! Pourquoi pas le pôle culturel ? Pourquoi pas le syndicat d'initiative ? Pourquoi pas un endroit municipal à utilisation publique ? Ce sont des projets, mais qui vont aussi, tout à fait, dans la redynamisation de ce centre-ville, sans pénaliser les commerçants des rues adjacentes, les crêperies, les bars et autres. Votre projet d'enseigne commerciale au rez-de-chaussé est un projet réducteur. C'est un choix politique délibéré que vous faites, de laisser cet endroit aux mains des promoteurs. Il n'y a M le Maire, absolument plus d'urgence à céder ce bien à un an et demi de la fin de votre mandat. Ce serait vraiment une erreur de plus de votre mandat. Ayez au moins le courage d'y surseoir, et de donner aux concarnois, à la population, la possibilité de se prononcer sur d'autres projets. Le magasin Célio et des appartements ou un endroit municipal à la disposition de tous. Votre gestion, M le Maire, en bon père de famille, sur ce coup-là est complètement défaillant. Parce que après avoir vendu tous les meubles, qu'est-ce qu'il vous reste pour rebondir ? Vous n'avez plus la main sur le foncier. Qui vous dit que dans 2 ou 3 ans, Célio ne fermera pas ? Cache-cache, pareil. Il n'y a rien là-dedans, M le Maire de pragmatique dans votre choix. C'est simplement une obstination aveugle. Et je terminerai, en demandant absolument, sur ce sujet, un vote à bulletin secret, afin que chaque élu puisse en toute et en bonne conscience, enfin une bonne fois, voter pour ce sujet. Merci.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Je vais laisser la parole à M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Tout d'abord, oui, un grand merci. Nous tenons à vous féliciter dans un grand élan citoyen. Vous féliciter, mais oui, pour avoir su, par un ensemble de décisions prises de façon unilatérale, arbitraire, autoritaire, sans concertation, des décisions sans doute préjudiciables pour l'avenir du centre-ville concarnois. Avoir su, disais-je, réaliser une grande prouesse, mais on vous en savait capable. Celle de donner vie, relancer, enflammer, passionner le débat démocratique dans notre cité. Ce soir, nous allons, non que dis-je, nous jouons à guichet fermé. Et je suis sûr que quelques affairistes cherchent à l'extérieur de cette assemblée, à vendre quelques places assises au marché noir. Mais, nous sommes donc au complet pour le plus grand bonheur de tous. Nous bénéficions, d'ailleurs, d'une couverture médiatique exceptionnelle ce soir, nous les en remercions. Nous remercions également tous ceux qui ont pris la peine de venir participer ce soir à ce débat. Toutes ces manifestations, ces différentes actions ont pu exister, grâce à vous, ou à cause de vous, devrions-nous dire. Par votre refus obstiné, vous ne voulez pas écouter,

ou pire encore, vous ne voulez pas entendre ce chant qui n'est pas en compétition avec celui de ma collègue Dominique Dieterlé, et nous ne sommes pas à la StarAc, mais cette douce et puissante musique de la démocratie participative dont vous avez fait allusion tout à l'heure. Et nous y reviendrons. Pourtant, nous avons cru comprendre que dans votre équipe, et vous-mêmes, il y avait des spécialistes en matière S démocratie, capables de donner des leçons par journaux, par lettres interposées ou par interventions. Tout à l'heure, vous nous avez quand même fait un tour de passe-passe assez terrible. Vous nous avez fait passer un report démocratique, alors que c'était tout simplement un manque de quorum.

Je poursuis. Hélas, tous ces professeurs, bien avisés qui nous expliquent à longueur de conseil qu'ils ne font pas de politique, en bons élèves, nous avons consulté le dico, petit pour le Larousse, grand pour le Robert, comme chacun le sait. Et nous y lisons : personne politique, je cite, « personne qui s'occupe des affaires publiques ». Ce ne serait donc pas votre cas ? Bref, vous comprendrez par là-même, votre manque de crédibilité quant aux leçons imposées. Affaires publiques, voilà qui nous ramène à notre assemblée, et ce qui nous préoccupe ce soir, la vente de l'ancienne mairie. Ma collègue Marie a eu le plaisir, l'honneur et l'avantage de vous expliquer et d'argumenter. Je vais poursuivre un peu dans la même veine, quitte à être redondant. La ville est désendettée, vous en faites d'ailleurs une grande satisfaction. Dont acte. Nous n'avons donc pas un besoin urgent d'argent. Le prix, ridiculement bas par rapport au marché, il suffit à chacun de faire le petit calcul, 675 m², 250 000 € de mise à prix, + 5 places de parking privatives. Chacun fera son petit calcul à la maison et comparera par rapport au prix du marché. Vous ne tenez pas compte, non plus, de l'hostilité, des différentes représentations de l'opposition pour une fois unie, pour le coup, cette fois-ci unie, du grand nombre de citoyens qui se sont exprimés, tant par leurs signatures, par leurs propos ou leur présence physique ce soir. Enfin, vous laissez partir un emplacement privilégié, qui va vous obérer toute perspective d'avenir pour dynamiser le centre-ville, ce dont vous vous réclamez. En effet, lorsque vous aurez vendu à un particulier, et bien ce particulier fera comme tout particulier, il jouira du bien à sa guise et en fera ce que bon lui semblera. Et nous, là-dedans, on comptera les déceptions, et nous compterons les désagréments. Croyez-nous, M le Maire, abandonnez ou différez ce projet, vous vous grandiriez, et vous honoreriez la démocratie, la politique. M le Maire.

M le Maire :

Merci M Carduner. Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

C'est bien, nous avons chacun notre tour, c'est comme à la « confesse ». On est tranquille. Bon, je vais être obligée d'être un peu longue, parce que mon collègue avait prévu de faire une intervention, donc je suis obligée de faire une synthèse en live, c'est un peu compliqué. Simplement, c'est juste un petit préambule. Nous, à « Babord toute », on ne vous surprendra pas en vous disant que nous sommes contre la tyrannie du développement marchand de l'immobilier spéculatif, car cela a pour effet de priver les habitants du droit à la ville pour tous. Une ville qui serait créative, digne et accueillante, et non pas surdéterminée par le marché. Je ne vais pas reprendre tous les arguments qui ont été énoncés et l'exposé des motifs en faveur de notre position, puisque cela a été largement évoqué et la redite ne vous convaincrait pas plus, on s'en doute bien. Mais je vais vous dire que le libellé que j'ai rédigé, s'adresse principalement à M le Maire et à M Debuysier parce qu'ils sont en première ligne, notamment dans la presse. Pour cela, je vais me permettre de faire un tout petit peu de sémantique et d'utiliser le florilège de vos citations. Le 1^{er} mot que vous employez régulièrement, c'est celui d'illégalité. Mon collègue avait préparé quelques observations à ce sujet, sur ce qu'il pouvait estimer être légal ou illégal. En tous les cas, les places de parking, le 23 octobre 2010, elles n'étaient pas dans le conseil municipal, par contre, vous aviez noté une réserve, en disant que si le prix demandé n'était pas suffisant, vous retireriez purement et simplement le bien à la vente. C'est ce qui avait été voté. Maintenant, vous vous contredisez, je ne sais pas si c'est légal ou illégal. En tout état de cause, nous disons que faire rentrer dans un espace qui leur appartient des habitants enthousiastes, en évitant les parties dangereuses, et sans dégradation des lieux, n'avait en soi rien d'illégal, puisque d'autres utilisent ces mêmes lieux pour leurs activités syndicales ou associatives. Je reviendrai aussi sur l'assertion sur laquelle, aux dires de Mme Le Port, nous avons violé les règles démocratiques. Attendez, ce n'est pas n'importe quoi, nous avons violé les règles démocratiques, en quittant le conseil municipal. Franchement, vous savez très bien que ça n'a pas de fondement juridique. Mais peut-être que vous pourriez plutôt nous dire s'il est légal de signer des procurations en blanc ou de s'en servir sans consigne de vote ? Nous avons encore des doutes à ce sujet. Nous ne sommes pas des juristes, donc nous ne sommes pas très doués. Alors d'autres mots qui vous plaisent beaucoup, c'est pragmatisme et bon sens, que vous opposez à symbolique et battage médiatique. Parce que nous, nous sommes dans le battage médiatique et dans le symbolique. M Besombes, qui est un communicant professionnel, sait pertinemment qu'il n'y a pas de bonne communication sans imaginaire symbolique et sans retour aux médias. Chacun en ce domaine utilise les ressources et moyens qu'il a à sa disposition, sans pour autant que la palme du bon sens revienne à l'un ou à l'autre. Je vous dirai que quand vous revendiquez du pragmatisme, est-ce que vous voulez nous dire en quoi la vente d'un bien conséquent à un

prix dérisoire, pour en acheter un autre, la maison EDF, à un prix élevé, et qui nécessite des centaines de milliers d'euros de travaux, est une opération de bon sens ? Moi, ce que j'ai entendu dire, c'est que beaucoup de concarnois pensent que vous êtes aussi mauvais vendeurs qu'acheteurs. En d'autres mots, vous vous faites avoir, à moins que vous le fassiez exprès, je ne vais quand même pas vous accuser de cela. Alors, quoi d'autre ? Une opération instrumentalisée à des fins politiques. Je ne vais pas vous contredire totalement dans la mesure où je défends l'idée que toutes les actions initiées dans cette enceinte ont une résonance politique. Quand on sait ce que chez vous ce mot recouvre de sous-entendus méprisants, j'ai envie de vous dire, vous vous trompez de combat. Que des personnes qui sont engagées diversement soient au coude à coude sur cette affaire, à côté d'un tas d'autres gens qui eux n'ont pas d'engagement politique ou n'appartiennent pas à des organisations, ça ne prouve rien. Le propre d'un comité citoyen, comme par exemple, celui qui défend l'hôpital, auxquels plusieurs d'entre vous appartiennent d'ailleurs, c'est de réunir un plus grand nombre de gens possibles, autour d'un projet précis, pour la défense d'un intérêt commun. Ceci ne préjuge nullement ni des accords, ni des désaccords qu'il peut y avoir sur d'autres sujets, qui ne manquent pas, ni d'un acte de campagne électorale. Je me dis peut-être que cela vous préoccupe à ce point, c'est parce que vous voyez partout des complots politiques. Je reviendrai aussi sur un autre terme que vous employez. Vous pointez du doigt le manque de propositions. Mes collègues se sont exprimés sur ce sujet, c'est vrai que depuis que le sujet est arrivé sur la table du conseil, nous n'avons cessé de faire des propositions. On pouvait reconnaître qu'elles ne pouvaient ne pas avoir votre agrément. Dans ce cas-là, on vous aurait demandé une concertation, une enquête, un forum, un débat, avec la population, les commerçants, les habitants, les associations, les services. Nous estimons que les gens ne vous ont pas signé un chèque en blanc pour que vous façonniez leur ville selon votre plaisir et selon l'image hautement symbolique que vous vous en faites. Il y a 1 000 façons d'interpeller les habitants sur leur devenir, mais comme d'habitude, tout se décide entre 2 ou 3 initiés. On ne tient pas compte des observations formulées en commission, on ferme le forum citoyen sur Internet, parce que les contributions déplaisent, et on considère les élus minoritaires comme des nuisibles, je vous cite, M le Maire. Venons en maintenant à l'expression contre-vérité. Ah, argument suprême assez régulièrement dans les médias. Je vous mets au défi, M le Maire de prouver que nous avons menti une seule fois sur ce dossier. On est pas d'accord avec vous, mais nous n'avons pas menti. Par contre, quand on présente une photo de 1953 pour en faire une image de 1993, ça c'est une contre-vérité. Quand M Besombes nous accuse de vouloir nationaliser la rue Dumont d'Urville, j'espère que c'est une plaisanterie. Sinon, c'est une contre-vérité. Quand je vois que dans la presse ce matin, vous vous réjouissez de la rénovation de la Chap'L en Ville-Close, j'ai regardé à nouveau le débat d'orientation budgétaire, j'ai vu que ce n'était plus inscrit au budget. Je vous demande de vous engager solennellement sur le point, pour qu'on ne puisse pas dire que c'est une contre-vérité. Et lorsque l'on trouve dans le bordereau du conseil municipal du 23 septembre toujours, que la maison EDF sera, je cite, un espace mutualisé destiné aux associations, s'inspirant de l'espace associatif de Quimper, alors que nous avons demandé depuis 3 ans maintenant une concertation, et que sa destination réelle est devenue totalement opaque dans vos projets. Est-ce qu'on ne dirait pas que c'est une contre-vérité ? Ça a l'aspect d'une contre-vérité. Ce n'est peut-être pas tout à fait une contre-vérité. Toujours est-il que nous comprenons. On peut faire des erreurs. Nous on en fait aussi. On peut changer ses projets. On peut modifier ses réalisations, mais il faut être capable de le reconnaître. Je vais terminer, M le Maire par une expression galvaudée que vous avez employée, alors même que nous sommes dans un contexte inter-social et international critique, à savoir, que le comité prenait les concarnois en otage. Je ne sais pas si vous mesurez bien la portée de cette expression. C'est dans la presse. Je n'ai rien inventé, je l'ai trouvé dans la presse. Je ne sais pas si vous avez vu des concarnois qui étaient contraints de signer la pétition, avec un fusil dans le dos, moi personnellement je ne l'ai pas vu. Avez-vous constaté du tapage nocturne, de la violence autour de l'occupation ? Tous les gens qui sont passés, tous, y compris ceux qui soutiennent vos idées, avec qui nous avons discuté. Ils ont été contents de visiter les lieux. Ils ont été reçus courtoisement dans le cadre d'échanges sereins. Je trouve que c'est une occupation qui est particulièrement exemplaire. Pour terminer là-dessus, j'avais envie cette fois de m'adresser au conseil dans son ensemble, et de dire encore aux hésitants, s'il vous plaît, ne laissez pas vos collègues faire une bêtise. Je ne dis pas « une connerie », mais je le pense. Prenez du temps pour la concertation avec les habitants, pour savoir ce qui leur tient vraiment à cœur, pour élaborer un projet consensuel. De mon point de vue, je sais ce que ça vaut, je pense que si vous votiez non, vous rendriez service à la municipalité en fin de mandat. Elle n'a pas besoin de traîner derrière elle une telle casserole. Et vous donnerez un gage démocratique à la population, et vous permettrez même aux irréductibles de ne pas perdre la face. En fin de compte, vraiment, vous leur rendrez service. Je le dis en blaguant, mais je le dis avec sincérité. Je pense que c'est une mauvaise décision et ceux qui hésitent encore devraient y penser et réfléchir et tenir compte des gens qui sont là. Nous, on peut nous taper dessus, cela ne nous dérange pas, on a le dos large, et dans tous les cas, vous transmettez aux suivants quels qu'ils soient, que ce soit vous, que ce soit d'autres, le soin de bâtir un vrai et beau projet dans le centre-ville, pour et avec les concarnois. Nous-mêmes, là ici, ce soir, si vous refusez de vendre cette mairie, nous prenons acte, cela ne veut pas dire que ce sera nous qui le ferons,

mais cela veut dire que ceux qui seront là la prochaine fois, nous prenons acte qu'il y aurait un vrai beau projet à construire, tous ensemble. Je vous remercie.

Applaudissements dans le public.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. Maintenant, je vais laisser la parole à M Le Coz.

M Le Coz :

Et vous ne voulez pas que je dise oui chef, en plus ? Il y a un souci, M le Maire. Réellement, ce que vous faites ce soir, vous êtes en train d'essayer de tuer le débat. Je ne trouve pas cela à la hauteur de l'événement. Je suis sûr qu'autour de la table, il y avait beaucoup d'interventions qui auraient pu se faire et vous avez choisi les intervenants. Je pense que ce n'est pas conforme, ni à l'esprit, ni à la lettre du Code général des collectivités territoriales. M le Maire, puisque vous me donnez la parole, je veux bien vous la redonner, mais il faudrait que vous me la redonniez ensuite. J'ai une question à vous poser. Mais si vous n'avez pas de réponse, le débat s'arrête-là. Cela veut dire que vous n'avez aucun argument. Ma question est celle-ci et je souhaite avoir une réponse. Dans la délibération proposée ce soir, il est question de 2 parcelles cadastrales. Dans la section BS, il s'agit des parcelles n°274 et 275. Pouvez-vous nous confirmer, étant donné que nous n'avons pas de plan joint à la délibération, entre parenthèse, quand on vend 5 m² le long d'un chemin creux, on a un plan, et là, on vend l'ancienne mairie avec des parkings et on a pas de plan. C'est quand même fortiche. Pouvez-vous me confirmer, M le Maire, que les 5 places de stationnement qui font partie de la cession, sont bien situées sur les parcelles n° 274 et 275, d'une surface totale au sol de 350 m² ? Merci de me répondre, et je pourrais ensuite continuer mon intervention.

M le Maire :

J'interviendrais quand le moment sera venu, puisque je devrais conclure ce débat. J'interviendrais à ce moment-là. Vous pouvez continuer M Le Coz.

M Le Coz :

Vous ne pouvez pas répondre à ma question ?

M le Maire :

Je vous répondrais tout à l'heure.

M Le Coz :

Je vous cède la parole, et j'interviendrai tout à l'heure quand j'aurai votre réponse.

M le Maire :

Il n'y a pas de réponse. Elle viendra en temps voulu.

M Le Coz :

Je vais le redire comme ça va faire passer.

M le Maire :

Non, mais j'ai compris.

M Le Coz :

Dans la délibération proposée ce soir, il est question de 2 parcelles cadastrales. Dans la section BS, il s'agit des parcelles n°274 et n°275. Pouvez-vous me confirmer que les 5 places de stationnement qui font partie de la cession sont bien situées sur les parcelles 274 et 275 d'une surface au sol total de 350 m² ? Y-a-t-il quelqu'un qui peut me répondre ?

M le Maire :

M Le Coz, vous avez vos questions, nous avons aussi nos réponses, comme le disait un certain élu à une autre époque.

M Le Coz :

Mais c'est désespérant.

M le Maire :

Attendez, on vous répondra tout à l'heure. Vous voulez bien continuer ? On vous répondra.

M Le Coz :

Je continue. Si vous pouvez trouver la réponse, parce que ça va être important. Ça va conditionner mon vote. M le Maire, si la réponse est satisfaisante je peux revoir mon vote. M le Maire, plus sérieusement, je prends acte que vous n'êtes pas du tout réceptif à l'aspect symbolique de ce dossier. Le fait que les Concarnois aient beaucoup de souvenirs liés à ce bâtiment vous est totalement étranger. C'est vrai que c'est dommage pour un premier magistrat d'une ville. Mais je vais donc parler à votre sens légendaire du bon sens. Il est question de réaliser prochainement des travaux de mise en valeur du quartier. La première évidence, c'est que dans la chronologie, il vaut mieux réaliser les travaux de mise en valeur, et vendre ensuite. Là, je fais appel à votre bon sens. Concernant le prix, je ne sais pas, mais depuis une semaine, nous avons rencontré beaucoup de gens autour et dans ce bâtiment, et la phrase qui revient, c'est « 250 000 €, il y a quelque chose qui cloche ». Quand les gens apprennent qu'il y a en plus 5 places de stationnement en cadeaux, vous imaginez. Donc, là je fais appel simplement à votre bon sens, et à votre pragmatisme. S'il vous plaît, si vous vendez ce bien, vendez-le à un prix correct. Respectez les concarnois. Il y a 3 ans, c'était 700 000 €, il y a 2 ans, c'était 500 000 €, et ce soir, vous êtes prêt à brader ce bâtiment, 250 000 €. Il est vrai qu'il y a aussi inflation dans l'autre sens, c'est-à-dire que pour les travaux de mise en valeur avant c'était 1 million et maintenant, c'est 2 millions. On imagine les salles de bain en marbre qui seront réalisées dans les étages.

Troisième point, je fais appel à votre sens du pragmatisme et du bon sens. Nous avons un partenaire Célio. Chiche, si effectivement, c'est la solution miracle, vous savez très bien qu'il y a d'autres montages possibles ! La solution du bail emphytéotique de longue durée qui permet à l'investisseur d'avoir une garantie de retour sur investissement aurait dû être proposée. C'était une garantie pour la ville de garder la maîtrise de son bâtiment.

Quatrième point, vous nous dites que ce bâtiment a été déclassé et désaffecté. Mais, M le Maire, la réalité quotidienne montre que ce bâtiment est déclassé sur le papier, mais dans les faits, ce bâtiment est toujours affecté. Vous savez qu'au rez-de-chaussée, l'association IDES y reçoit du public tous les jours. Au 1^{er} étage, il y a le syndicat de la CGT, et au 2^{ème} étage, il y a la CGT. Ce bâtiment n'est pas désaffecté. À ce titre, je pense qu'il ne devrait pas être vendu. Un des points était le détail sur le stationnement, nous n'avons aucun détail sur les stationnements, mais j'espère que vous pourrez nous dire sur quelle parcelle sont réalisés ces stationnements. Et concernant l'état réel du bâtiment, vous m'avez refusé hier matin, une visite de la salle qui est fermée, qui a été l'objet d'une fermeture pour la sécurité, mais vous m'avez aussi refusé la transmission du rapport de la SOCOTEC, qui a été fait en octobre 2009 et dont vous m'avez refusé la communication. Vous imaginez que cela non plus, ce n'est pas très démocratique. M le Maire, je me permettrais quand même de reprendre la parole après votre réponse concernant les parkings. Merci.

M le Maire :

Merci M Le Coz. Je vais laisser la parole à Xavier Calvarin.

M Calvarin :

Oui, bonsoir à tous. J'ai écouté un peu autour de la table ce qui s'est dit. C'est vrai que je retrouve beaucoup de cohérence chez certains « à bâbord toute » est tout à fait cohérent avec son positionnement depuis les 4 années que nous sommes à la mairie, avec systématiquement la défense du service public, la défense des associations, mais aussi une mise en doute ou une mise en cause généralement de ce qui est commercial ou entreprise privée. C'est tout à fait cohérent avec votre position là-dessus. C'est un dossier qui est là, surtout pour valoriser un espace commercial. C'était l'objectif de cette opération. Pour M Le Coz, que je viens d'écouter, aussi, comme je m'y attendais, on retrouve toujours les mêmes arguments. Je rappelle quand même que M Le Coz, pour ceux qui ne le connaissent pas, est le professionnel de l'opposition à tous les projets.

M Le Coz :

Agitateur, agitateur.

M Calvarin :

Voilà, l'agitateur. C'est tout à fait cohérent avec sa personnalité, son travail dans le débat communal depuis qu'il y figure. On peut quand même rappeler l'opposition à la CD 122, j'étais pas plus tard qu'hier sur le bord de la route pour essayer de voir comment la sécuriser parce qu'on a une personne qui s'est fait cognée la semaine dernière, la voie verte...

Inaudible....

M Calvarin :

Oui, mais ça permet de reprendre un petit peu les choses, donc l'opposition de la voie verte. L'opposition du diamètre du rond-point de la Maison-blanche, l'opposition sur la plage de la Belle-étoile, et j'en oublie

tant et tant. Nous avons l'habitude, avec M Le Coz, et tous ceux qui suivent la vie communale savent bien comment il peut s'acharner sur les projets en cours.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

Ce sont des attaques de personnes, ce n'est pas acceptable.

M le Maire :

S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire, vous devez arrêter ça, là !

M le Maire :

S'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne pouvez pas laisser ce genre d'attaques individuelles se passer.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

On lui demande de répondre sur la vente d'un bien. Élevez le niveau M Calvarin, élevez le niveau !

M Calvarin :

Justement....

M le Maire :

M Calvarin, vous voulez bien poursuivre ?

M Calvarin :

Nous avons encore le projet du tennis sur lequel je sais que vous allez certainement encore faire ce qu'il faut pour....

M le Maire :

M Calvarin, vous voulez bien revenir sur le sujet qui nous importe ?

Mme Le Meur Gaël :

Vous êtes quand même un spécialiste de ce genre de choses. Au bout d'un moment, il faut quand même l'arrêter.

M Calvarin :

Tout à l'heure, justement nous avons parlé du prix du bâtiment et ce que ça allait coûter cette opération au total. Pour vous donner un chiffre qui lui est incontestable, c'est le chiffre qui est le prix de restructuration totale d'un tel bâtiment, qui est apprécié à hauteur de 1850€ le m². Effectivement, nous arrivons sur ce bâtiment-là, à un budget de l'ordre de 1,9 million si on rajoute le prix de vente. Donc opération finie pour le promoteur, ça lui fait un prix au m².....

Brouhaha....

M Calvarin :

Je peux finir ?

Micro coupé....

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Calvarin :

Là, on m'a demandé de revenir à la partie technique.

M le Maire :

M Calvarin, vous insistez sur la partie technique.

M Calvarin :

Sur la partie technique, voilà ce que ça chiffrera au niveau du dossier. Pour le reste, effectivement, c'est une évaluation des domaines qui a placé ce prix à hauteur de 250 000 €. On reviendra un petit peu là-dessus ensuite.

Pour ce qui est du groupe PS, j'ai aussi, là, écouté pieusement votre intervention. Effectivement, vous me reprochez certains termes, mais j'ai entendu bouchée de pain, soldes, j'ai entendu dépeçage, j'ai entendu braderie, j'ai entendu cadeau. Je pourrais certainement en rajouter parce qu'il y en a quelques uns que je n'ai pas pu noter. Cela m'amène à penser un peu à un certain débat que vous avez eu lorsqu'on avait débattu sur la thalasso-thérapie, le 13 décembre 2004, où, pour ceux qui y étaient on avait aussi un prix de vente d'un terrain, pour une opération, c'était donc la thalasso, prix de vente d'un terrain qui ramenait le m² à 49 €, dans un secteur où à l'époque, on était déjà à 154 €, et qui maintenant est monté au dessus de 230 €. Je vais relire, parce que c'est quand même intéressant, la remarque d'un élu socialiste, à l'époque, sur la manière dont le débat se déroule ce soir....

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas le sujet. M le Maire, ce n'est toujours pas le sujet. On a demandé à M Calvarin d'intervenir sur le dossier.....*micro coupé*....

M le Maire :

S'il vous plaît. M Calvarin vous voulez bien poursuivre sur le dossier de l'ancienne mairie ?

Mme Le Meur Gaël :

Ancienne mairie.

M Calvarin :

On a parlé démocratie, on a parlé de pas mal de choses, je pense que je peux répondre aussi là-dessus. L'élu en cause faisait partie de votre équipe, et indiquait à l'époque justement sur ce problème de valorisation, « je suis un peu attristé pour la démocratie ce soir, je trouve qu'elle a bon dos la démocratie, la caricature et le mot est faible, consistant pour l'opposition, à vouloir s'autoproclamer chevalier blanc de la démocratie, tantôt de proximité et tantôt de participation, et je ne sais quoi d'autre. Elle me laisse un peu dubitatif sur la conception qu'elle a de l'élu municipal dans une ville. Elle me laisse dubitatif mais sans doute plus encore inquiet quand elle préfère s'exprimer dans la presse, d'une part, et quand elle se met à utiliser des méthodes, je me trompe sans doute, me semblaient être l'exclusivité de certains extrémistes. Mais après tout, laissons l'opposition à ses démons et sans doute aussi à sa difficulté d'exister, et avançons, c'est ce que vous nous proposez M le Maire », qui à l'époque était M Gilbert Le Bris, « et je suis tout à fait favorable à cela ». Donc voyez, que nous retrouvons des parallèles entre le débat de ce soir et le débat de l'époque. À l'époque, l'équipe en place avait un objectif, un objectif qui n'était pas lié à une vente à un prix le plus intéressant pour la ville, mais à un développement économique. On se retrouve dans la même configuration actuellement.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est donc pas un prix de vente intéressant.

M Calvarin :

Je peux finir ? Est-ce que je peux finir ?

Le prix qui avait été fixé pour la thalasso-thérapie avait été fixé effectivement par les domaines et il avait été dénoncé par des élus comme étant bien inférieur au prix. On avait retrouvé ces termes que je viens de vous énoncer plus haut, à savoir, bouchée de pain, braderie et que sais-je ? On voit que nous sommes exactement dans la même configuration ce soir. Je me retrouve vraiment étonné de vous voir retrouver la position de M Le Coz qui à l'époque était justement l'instigateur de toute cette opposition que vous aviez eue sur cette vente de terrain. Ne nous demandez pas de ne pas fonctionner ce soir comme vous avez fonctionné il y a quelques années, je crois que nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous là-dessus. Parce que si nous avions estimé le terrain au prix du terrain de l'époque, c'est 3 fois plus cher qu'il aurait été vendu mais il n'y aurait certainement pas eu le projet qu'il y a maintenant.

M le Maire :

Bien M Calvarin, vous avez conclu ? Je vais laisser la parole maintenant à François Besombes.

M Besombes :

Oui, merci M le Maire. Je voulais intervenir sur l'objectif précis de la vente de l'ancienne mairie. Il s'agit d'accueillir une enseigne nationale, sur un espace de 270 m². Nous avons peu souvent l'occasion d'accueillir une grande enseigne.

Brouhaha.....

M Besombes :

Laissez-moi m'exprimer, laissez les personnes pouvoir se faire leur opinion et tout ira bien. Ceci pour répondre à une remarque que j'ai entendue tout à l'heure qui était de dire de prendre le temps. Prendre le temps, c'est risquer de ne plus avoir à proposer à certains porteurs de projets, des espaces comme celui-ci. Le centre-ville commerçant de Concarneau, on a pu échanger régulièrement sur le sujet, n'est pas en grande santé. On voit encore ces derniers jours, des magasins fermés. Il faut chercher à tout prix à redynamiser et à renforcer son image commerciale. Renforcer l'image commerciale d'un centre-ville, c'est être capable d'accueillir des enseignes qui véhiculent cette image commerciale. Là, nous avons cette occasion-là. Nous la saisissons et nous faisons de cette opportunité l'occasion de redynamiser le centre commerçant de Concarneau. Dernièrement nous avons pu voir l'avenue Alain Le Lay qui souffre terriblement. Il serait peu souhaitable de voir dans quelques mois ou dans quelques années, qu'une autre rue soit touchée par ce genre de problème.

Brouhaha....

M Besombes :

S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Je regardais le développement de la périphérie de Concarneau, parce qu'un autre problème, c'est le déséquilibre que nous pouvons avoir entre la dynamique commerciale que nous avons en périphérie, et la dynamique commerciale que nous avons en centre-ville. La dynamique commerciale en périphérie, c'est plus de 20 000 m² qui ont été ouvert ces 10 ou 15 dernières années à des enseignes qui sont intéressantes. Nous avons « JARDILAND », « ED », « DIA » maintenant, « SESAME » qui est devenue autre chose maintenant puisque c'est « LA FOIRFOUILLE », tout cet ensemble permet de renforcer l'attractivité commerciale de Concarneau, de développer l'activité économique, et donc l'emploi. Maintenant, si on développe, on accueille, 20 - 25 000 m² d'espace commerçant en périphérie, et parallèlement, en centre-ville on se refuse tout développement, on arrive à un développement qui est déséquilibré et qui met en danger l'activité commerciale du centre-ville. C'est pour cela que nous prenons ce type de décision. Ce n'est pas pour faire une opération financière. L'opération financière n'existe pas. En revanche, que l'on travaille sur l'intérêt de l'emploi sur Concarneau, je pense que c'est un sujet qui fait l'objet de beaucoup de déclarations, mais qui doit laisser place aux actes et en voilà un, donc ceci est pour la périphérie. Je vais parler aussi de la concurrence. Vous avez Quimper et Lorient qui se développent. Quimper est à 15 ou 20 minutes de Concarneau, et Quimper a vu sa surface commerciale augmenter de 80 000 m² ces dernières années. Vous voyez Gourvily toujours se développer et toujours plus. Vous avez un projet aussi sur le sud de Quimper avec le Moulin des Landes où des m² sont encore et encore mis à disposition, et là je vous rejoins, là ce sont des investisseurs. Sur Quimper vous avez aussi de grandes enseignes qui viennent d'arriver sur le centre-ville. Sur Quimper vous avez une attractivité qui est renforcée grâce à la périphérie, mais vous avez une attractivité qui est renforcée grâce à son centre-ville. Et ce centre-ville fait concurrence au nôtre. Et nous devons apporter des réponses pour jouer le match. Il ne s'agit pas de regarder se développer Quimper qui est très sympathique, de voir se développer Lorient qui est très sympathique, que les emplois aillent sur Lorient, sur Quimper, et en revanche pour Concarneau, on se repose sur nos acquis, sur notre passé. Et comme j'ai entendu tout à l'heure, il est temps de regarder devant. D'ailleurs, c'est le choix, puisque le SCOT est bien un document qui planifie l'avenir. Et c'est le choix que les politiques de l'ensemble de l'agglomération ont fait. Et ce projet de SCOT, et le DAC (document d'aménagement commercial) notamment a bien été voté par vous. Celui-ci planifie le développement du commerce en centre-ville. Il souhaite densifier l'offre commerciale en centre-ville et limiter l'ouverture de m² commerçants en périphérie. Ceci justement parce que les élus de l'agglomération, dans leur grande sagesse ont vu qu'il y avait un frein à donner aux commerces périphériques. Non pas parce que nous n'aimons pas les commerces périphériques, tout le monde aime avoir de l'offre commerciale en périphérie en revanche, de faire un rattrapage sur l'offre commerciale du centre-ville. En centre-ville, ce ne sont pas les salariés qui composent le centre-ville mais ce sont quand même des centaines d'emplois qui sont concernés, en plus des emplois directs qui sont générés par ce type d'enseigne, mais c'est aussi défendre l'emploi existant. Je me désole d'observer que rapidement ce sont les manœuvres parce qu'il n'est pas à douter que l'élection municipale est une préoccupation de beaucoup ici. Que l'on crée certains sentiments pour des fins politiciennes, je trouve cela dommage. Il faut regarder l'intérêt de la ville et l'intérêt économique et l'intérêt de l'emploi sur Concarneau. Merci de m'avoir

écouté.

M le Maire :

Merci M Besombes, après toutes ces belles paroles, sachez, et je le répète, le débat a déjà eu lieu au mois de décembre. Il y a eu beaucoup plus d'interventions et je pense que ce soir, il faut être plus concis dans les interventions des uns et des autres. Si vous voulez bien, à mon tour, je vais quand même répondre, si vous me le permettez. Je vois que vous êtes pressés, mais j'ai aussi le droit à la parole, et je vous remercie. Tout d'abord la décision de la fermeture de l'ancienne mairie, il semblerait que cela ne se justifiait pas. Cette décision a été prise suite à un incident, c'était le 24 septembre 2009. Cela date déjà. C'était dans l'ancienne salle du conseil municipal. Nous avons aussitôt missionné la SOCOTEC qui est un bureau de contrôle agréé. Il nous a présenté un rapport, et dans ses termes, je peux vous donner quelques éléments. « On ne peut en conséquence accueillir du public dans ces locaux sans qu'il y ait risque pour la sécurité des personnes ». Nous parlons bien de l'ancienne mairie.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais la salle.

M le Maire :

Non, non, non, non, non.

Mme Le Meur Gaël :

Dans tout le bâtiment, on ne peut pas....

M le Maire :

Excusez-moi. « Que le parquet en damier, dans la salle de réunion du 1^{er} étage, salle du COS, locaux syndicaux communaux du 2^{ème} étage, n'est pas posé suivant les règles de l'art ». On ne peut en conséquence, ça veut dire qu'on parle bien, non pas seulement d'une pièce, mais de l'ensemble des étages et des pièces. Nous n'allons pas épiloguer sur le sujet. À la demande de la Préfecture, il nous a été demandé de rédiger un arrêté municipal qui interdit les lieux du 1^{er} et du 2^{ème} étage, et je dis bien de l'ancienne mairie. À ce titre, également, le service des domaines avait aussi validé cet état de fait. J'y reviendrais tout à l'heure. En ce qui concerne les domaines, certains disent que c'est un prix dérisoire, que c'est bradé, je ne vais pas reprendre tous les adjectifs. Les domaines c'est quoi ? C'est un service d'État qui dépend du Ministère de l'économie et des finances. C'est un service qui est reconnu, qui est d'État. Le 26 septembre 2012, nous avons quelques éléments d'appréciation, le bâtiment d'aspect satisfaisant à l'extérieur, est en réalité en très mauvais état intérieur, avec notamment des zones inaccessibles, puisque le plancher bois s'effondre à différents endroits. La valeur vénale retenue, du fait de la situation du bien dans la commune, mais aussi de son état actuel, ne permettant plus son utilisation, en tant que bureau du fait du risque d'effondrement des planchers, et de son mauvais état général, le service retient la valeur vénale suivante : 270 000 €, avec une marge de négociation de 10 %. Il s'agit du service des domaines qui dépend de la direction générale des finances publiques.

Brouhaha....

M le Maire :

Pardon, excusez-moi ! Je vous donne les éléments. Ensuite, il y a un arrêté municipal qui interdit, pour danger grave et imminent la sécurité des personnes dans cet établissement.

Mme Le Meur Gaël :

Il y a toujours des associations au quotidien.

M le Maire :

On ferme la parenthèse sur ce sujet. Tout à l'heure, Xavier Calvarin n'a peut-être pas suffisamment insisté sur le prix des travaux. Il est vrai que la bible des bâtiments et des travaux publics, c'est le Moniteur, la référence. Le Moniteur dit bien que la réhabilitation de l'ancien, c'est 1 800 € du m² que l'on multiplie par 675 m², c'est égal à 1,2 million d'euros HT. Là il s'agit bien de travaux de réhabilitation dans son aspect fondamental et structurel. Tout à l'heure, c'est vrai que Xavier Calvarin a évoqué la somme de 1,9 million, cette somme d'1,9 million comprend, suite à une maîtrise d'œuvre qui a été effectuée par le prétendant à l'achat de ce bâtiment, il arrive à 1,9 million. Maintenant, je n'ai pas les justificatifs sous les yeux, bref, mais il m'a bien précisé qu'un maître d'œuvre avait estimé la totalité de ces aménagements à 1,9 million. Ça c'était pour la petite histoire. Ensuite, que puis-je vous dire ? Peut-être que je peux répondre déjà aux questions que l'on m'a posées entre autres. Tout à l'heure on a parlé d'économie, de commerce affairiste, je pense que François Besombes a bien expliqué l'intérêt commercial, l'attractivité commerciale au

centre-ville. Nous avons besoin de redynamiser le centre-ville. Et en ce qui concerne les biens publics, j'ai trouvé que vous étiez, et c'est normal, je pense que c'est un message que nous avons depuis 4 ans, vous êtes très attachés aux biens publics, au patrimoine public, au patrimoine bâti. Mais, ce que nous pouvons reprocher tout de même, c'est que pendant x années auparavant, ces biens publics n'ont pas été entretenus. C'est pour cela que nous nous retrouvons dans une situation très difficile. Aujourd'hui, nous devons rationaliser. Nous devons être hyper efficaces dans les budgets de fonctionnement, par rapport aux fluides, par rapport à l'entretien de ces locaux, et je pense plus particulièrement à la ferme du Moros. Je pense au presbytère de Lanriec. Je pense à cette ancienne mairie, où les services techniques me disaient il y a quelques jours, qu'ils avaient demandé à l'époque des travaux, parce qu'ils seraient très certainement obligés de fermer cette ancienne mairie. Ils n'ont jamais été accordés par les élus en place. Aujourd'hui, ce que nous pouvons remarquer, c'est vrai qu'il y a eu un manque d'entretien de ces locaux, aujourd'hui, nous sommes obligés de prendre des décisions. Par ces décisions, notre but est de valoriser, de réhabiliter des bâtiments publics qui répondent à certains critères pour les besoins des services culturels, des services du sport, c'est ce que nous avons choisi. Donc, ce bâtiment, excusez-moi puisqu'il s'agit d'un symbole, l'ancienne mairie aujourd'hui, ce n'est plus une mairie, c'est une ancienne mairie. Quand je pense que je suis allé à Nantes à Noël, et j'ai vu, place Aristide Briand, en plein centre de Nantes, que le Palais de justice devient un hôtel 4 étoiles, la gendarmerie est en train d'être réhabilitée par le Cabinet Kauffman de Paris pour faire des commerces au rez-de-chaussée et des appartements de standing dans les étages supérieurs. À côté, vous avez l'ancienne prison qui va également devenir des appartements de mixité sociale et aussi des standing plus important. Aujourd'hui, nous nous apercevons que les administrations, les collectivités exécutent des cessions de biens pour la rationalisation, les budgets de fonctionnement, et aujourd'hui, ce que nous voulons, ce sont des bâtiments qui servent, qui soient opérationnels et fonctionnels, c'est ce à quoi nous nous employons. Nous ne voulons pas de bâtiments qui servent à rien. Pour l'ancienne mairie aujourd'hui, si le vote ne permet pas de vendre ce bâtiment, il restera des années en l'état, et.....

Brouhaha.....

M Le Coz :

Encore un an, encore un an.

M le Maire :

Excusez-moi, laissez-moi finir. Et ensuite, c'est le commerce du centre-ville qui en pâtira. Tous les commerçants de la rue Dumont d'Urville nous ont dit cela.

Brouhaha.... Ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai ! Ils ont signé la pétition.

M le Maire :

Je continue, si vous le voulez bien. Je ne vais pas revenir sur la maison des associations, vous avez parlé de la maison des associations, mais nous sommes hors sujet si on parle de la maison des associations. Néanmoins, je peux vous dire que nous avons un budget de 300 000 € sur 2013, nous avons une consultation sur mars-avril, début des travaux derrière avec une livraison pour décembre 2013. Vous aurez la présentation. Elle a été présentée en APS la semaine dernière. L'avant projet définitif sera présenté dans un mois dans la salle du conseil municipal. En ce qui concerne le prix, je l'ai dit. Pour le bail emphytéotique, c'est effectivement une solution, mais ce que nous souhaitons dans nos équilibres budgétaires, c'est la cession de biens. La cession de biens, aujourd'hui, dans toutes les collectivités fait partie d'un élément important de l'équilibre budgétaire.

Mme Dieterlé :

.... la Cour des comptes vous....

M le Maire :

Pardon, pardon, et si demain nous voulons réaliser la sécurisation, la revalorisation du patrimoine, comme par exemple les travaux de la Ville-Close, ce sont des investissements pluri-annuels qui sont colossaux. Notre souhait, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est que les bâtiments existants soient fonctionnels, opérationnels pour les associations et les occupants. Bail emphytéotique, oui, mais nous sommes pour la cession de biens pour l'équilibre budgétaire. Le bâtiment désaffecté, je l'ai dit tout à l'heure. Vous parlez d'unanimité, mais je pense qu'il y a aussi une large majorité des habitants concarnois qui souhaite la revalorisation de ce bâtiment, pour un intérêt commercial. Sachez que vous êtes attachés à cette ancienne mairie, à sa structure principale, à son esthétique, à son architecture symbolique. Je le comprends tout à fait. Mais aujourd'hui, dans le cadre de la réhabilitation qui est proposée par M Le Floch, cette réhabilitation tient compte évidemment expressément, de cet esthétique et de

l'urbanisation. Nous sommes en ZPPAUP, et la semaine dernière, je suis allé voir l'architecte des bâtiments de France qui a pris connaissance de ce projet, que vous allez découvrir sur le document projeté. Là, vous voyez l'ancienne mairie évidemment et à côté vous pouvez voir le nouveau projet. À gauche, vous avez l'ancienne mairie, à droite, vous avez le nouveau projet. Tout est autant que l'architecte des Bâtiments de France n'a pas validé en l'état, le bâtiment. Il a demandé que dans les étages supérieurs, il y ait les petits carreaux, ce qui est normal. Et, téléphonant à M Le Floc'h, il a accepté bien évidemment, de reprendre ces petits carreaux sur la façade principale. Vous pouvez également voir la rue Dumont d'Urville...

Brouhaha.....

M le Maire :

Pardon, excusez-moi, Mme Le Meur, je vous ai laissé parler. Dans la rue Dumont d'Urville, là encore avec les baies au rez-de-chaussée, mais avec des petits carreaux en ce qui concerne les étages supérieurs. Voilà ce projet dans sa perspective. C'est un projet valorisant et intéressant pour le centre-ville de Concarneau et pour la dynamique commerciale à Concarneau. Alors, projet culturel, vous m'avez dit que nous aurions pu faire un projet culturel. Oui, mais quand on annonce 1,2 million d'euros HT de travaux, ce n'est pas dans notre prospective. Ce n'est pas dans nos choix parce que aujourd'hui, nous avons des obligations concernant l'accessibilité. Je pense que ce bâtiment répond davantage à un aspect commercial qu'à un aspect public, associatif et culturel. Je pense que vous avez suffisamment d'exemples sur la commune pour constater que nous mettons en valeur les éléments culturels, avec entre autres la maison des associations. En effet, pour la maison des associations, vous le verrez prochainement, ce sera un beau projet, dont la finition sera opérée pour fin 2013. Voilà ce que je voulais vous dire.

Maintenant, en ce qui concerne le volet urbanisme de M Le Coz, je vais laisser au technicien, M Debuyser la réponse, même si on me l'a soufflée. Ce qui va me permettre de souffler et peut-être de reprendre le volet.

M Debuyser :

Je suis désolé de ne pas être un architecte rayé de l'ordre.

Brouhaha général.....

M Debuyser :

Mais je vais quand même essayer.

Sifflets dans l'assemblée.... Mécontentement dans l'assemblée....

M Le Coz :

Ce sont les méthodes du front national....

M le Maire :

M Debuyser s'il vous plaît, vous voulez bien revenir sur la question et la réponse.

Mme Le Meur Gaël :

C'est inadmissible, vous devriez condamner cela, M le Maire.

M le Maire :

S'il vous plaît....

M Debuyser :

En ce qui concerne les parcelles 274 et 275 mentionnées dans la délibération, il s'agit bien de l'ancienne mairie dans sa partie avant et dans sa partie arrière. Les 5 places de parking font l'objet, pour l'instant, d'un document d'arpentage sur la parcelle 273. Document d'arpentage qui sera joint à l'acte de vente et qui va officialiser la parcelle et son découpage.

M Le Coz :

Ce n'est pas possible.

M le Maire :

Bien, merci M Debuyser.

M Le Coz :

M le Maire, ha M le Maire...

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire.

M Le Coz :

Ha, si j'ai été attaqué M le Maire, je vais répondre. Vous allez me donner la parole tout à l'heure.

M le Maire :

Vous interviendrez quand je vous donnerai la parole, s'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire.

M le Maire :

Mme Le Meur, vous interviendrez quand je vous donnerai la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Cela fait un certain temps que je lève la main.

M le Maire :

Vous interviendrez quand je vous donnerai la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Donc vous allez me la donner.

M le Maire :

Je vais terminer quand même mon propos. Tout à l'heure j'ai entendu, à un an et demi des élections municipales pourquoi prendre des décisions ? C'est vrai, pourquoi rester à la mairie, après tout.

Applaudissements dans l'assemblée....

M Le Coz :

Ouais, bonne question ! Il est temps de se la poser, M le Maire.

M le Maire :

Cela veut dire que 1 an et demi avant le scrutin municipal, tout projet de réalisation est impossible ? Je pense que non. La vie municipale continue et nous assumons nos responsabilités, et nous les assumerons jusqu'en mars 2014. Y compris des projets structurants, pour les concarnois, pour le cadre de vie des concarnois et pour le bien être des concarnois, n'en déplaise.

Bien, 2 ou 3 questions encore et on arrête. Rapidement, M Le Coz, très rapidement.

M Le Coz :

S'il vous plaît M le Maire, on vit vraiment ce soir, M Debuyser s'enfuit, bon, ce n'est pas facile effectivement, de se faire passer pour un expert, en tout cas, quand on est expert en rien. Mais c'est vrai que là, vous êtes tombés très bas. Il y a un problème. Je viens donc d'apprendre que les stationnements qui font partie de la vente de ce soir sont sur une parcelle, la parcelle 273, qui est une parcelle qui n'est ni désaffectée et qui n'a pas été déclassée. Je pense que ce soir vous ne pouvez pas effectuer une cession sur cette parcelle. Je vous demande de surseoir à cette vente, qui de toute manière posera un problème de légalité, M le Maire.

M le Maire :

Je vais vous donner la réponse. La parcelle 273 fera l'objet d'un document d'arpentage annexe d'acte de vente qui officialise la parcelle et son découpage.

M Le Coz :

Attendez, le domaine public est inaliénable.

M Besombes :

Nous ne sommes pas sur le domaine public, nous sommes sur le domaine privé de la ville.

M le Maire :

Bien, Mme Le Meur, et après on termine.

Mme Le Meur Gaël :

Le dossier est suffisamment important pour que chaque conseiller municipal puisse s'exprimer s'il le souhaite et même des personnes de chez vous si vous leur avez autorisé à parler.

M le Maire :

En décembre tout le monde s'est exprimé pendant deux heures.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non, pas pendant deux heures. Vous êtes passés au vote en coupant les débats alors que d'autres demandaient encore la parole. Tout le monde n'a pas fini de s'exprimer sur un sujet si important.

Je voulais juste réagir sur ce que j'ai entendu, parce que cela devient incroyable. Déjà les attaques personnelles de M Calvarin allaient déjà trop loin, celles de M Debuyser sont parfaitement condamnables. Vous auriez dû l'arrêter immédiatement ou le condamner fermement et officiellement. C'était le 1^{er} point. En tout cas, nous, nous le faisons parce que nous ne partageons pas cette manière de faire de la politique. Si on peut appeler cela faire de la politique, pour M Debuyser.

Vous avez évoqué 1,9 million pour des travaux, il faut arrêter de nous prendre pour des naïfs. Bien évidemment que le promoteur ne va pas vous faire un dessin en disant qu'il n'y a pas grand chose comme travaux. Pour faire 5 appartements de standing qui vont être revendus, plus des locaux commerciaux, bien évidemment que cela va coûter un peu d'argent. Nous, ce que nous disons depuis le début, c'est que l'utilisation que nous proposons, que ce soit un lieu culturel d'exposition ou même un office de tourisme, j'ai assisté à une commission des travaux il n'y a pas très longtemps, où vous avez évoqué l'exiguïté de l'Office de tourisme et même son besoin d'être développé parce qu'il était limité vu son positionnement. Ça peut être des idées, il faut juste réfléchir. Le fait est que pour une réhabilitation, et une rénovation plus ou moins partielle, vous n'avez pas besoin d'1,9 million, c'est évident. D'ailleurs, M le Maire, vous disiez, vous que nous n'avions rien fait sous l'ancienne municipalité. Le budget à l'époque, pour les biens municipaux, était autrement plus important. 1 million d'euros, chaque année pendant 6 ans, pour les écoles de Concarneau. Je serai curieuse de connaître le budget alloué, qui doit être autour de 200 000 euros.

M Besombes :

Ce n'est pas vrai.

Mme Le Meur Gaël :

Non, non. Pendant 5 ans, le budget était de 1 million d'euros. Les places du centre-ville et celle de Duquesne qui ont été refaites, la Halle des sports....

M le Maire :

Hors sujet.

Mme Le Meur Gaël :

L'école du Dorlett en plus. Non ce n'est pas hors sujet, Monsieur, on ne peut pas tout faire. L'ancienne mairie fonctionnait et elle fonctionne toujours, parce que contrairement à ce que vous dites, il y a des personnes qui y travaillent tous les jours, ou qui vont faire des réunions. Il y a eu des réhabilitations partielles qui permettaient une utilisation de ce bâtiment avant d'en faire un véritable projet pour la ville. J'ai entendu M Besombes qui nous parle du centre-ville, du développement commercial, très bien. Vous parlez des zones de Quimper, ok. Mais nous, nous avons un atout, c'est le cœur de Concarneau. Quand je vous entends dire, ça va redynamiser le centre-ville, je me demande et nous sommes plusieurs, et nous sommes nombreux ce soir, il ne faut pas que vous soyez aveugles, il faut que vous teniez compte de cela, nous sommes nombreux à nous demander, qu'avez-vous fait depuis 5 ans, pour la redynamisation de ce centre-ville d'une manière concrète ?

M le Maire :

Rien.

Mme Le Meur Gaël :

Et bien oui, rien ! Même M Calvarin dit que la vente est à un prix dérisoire. Effectivement, vous revenez à des propos de 2004, je vous rappelle quand même au cas où vous l'auriez oublié M Calvarin, que vous avez, votre municipalité poursuivi le dossier Thalassothérapie comme de nombreux dossiers initiés par l'ancienne municipalité, le stade de rugby, la ferme du Moros, le pôle nautique.

M le Maire :

Non, non, non, non.

Mme Le Meur Gaël :

La ferme du Moros a commencé à être rénovée...

M le Maire :

Mme Le Meur, Mme Le Meur, je suis obligé de vous arrêter.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais conclure.

M le Maire :

Vous ne connaissez pas les dossiers.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais conclure.

M le Maire :

Vous ne connaissez pas les dossiers. C'est moi qui vais conclure...

Mme Le Meur Gaël :

Le pôle nautique, les premiers bâtiments... je vais conclure, là.

M le Maire :

Stop, non, non, non, non.

Mme Le Meur Gaël :

Les premiers bâtiments.... *micro coupé*..... rénovés sous l'ancienne municipalité...

M le Maire :

Vous êtes hors sujet, en plus des mensonges. Stop, c'est bon.

Si vous voulez bien, nous allons procéder au vote. Je pense que les débats ont eu lieu.

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire, vous n'avez pas le droit de m'interrompre.

M le Maire :

S'il vous plaît, nous allons passer au vote.

Brouhaha.....

M le Maire :

C'est terminé. Il y avait une règle du jeu. Nous avons débordé un peu. Nous allons passer au vote. Je vous remercie.

Mme Le Meur Gaël :

Vous n'avez pas le droit....

M le Maire :

Il a été demandé tout à l'heure....

M Besombes :

Nicole veut parler.

M le Maire :

Mme Le Thellec pour terminer, parce que je crois que vous avez suffisamment parlé.

Mme Le Meur Gaël :

Le pôle nautique est passé en contrat de pays en 2006.

M le Maire :
S'il vous plaît. Stop.

Mme Le Meur Gaël :
A un an des élections....*micro coupé*.... de la part des concarnois, pour vendre ce bâtiment ce soir.

M le Maire :
S'il vous plaît.

Mme Le Meur Gaël :
Non, vous n'avez pas eu..... *micro coupé*.....

M le Maire :
Stop, stop, stop.

M Le Coz :
C'est lamentable.

Mme Le Meur Gaël :
Vous n'avez pas mandat pour faire cela.

Inaudible....

M le Maire :
Mme Le Thellec, s'il vous plaît.

Mme Le Thellec :
Je regrette ce qui a été dit au sujet de Philippe Le Coz. J'espère que c'est unanime, en tout cas je pense que ce genre de propos n'a vraiment pas sa place dans l'assemblée.

Applaudissements dans l'assemblée....

M le Maire :
Merci, nous allons passer au vote si vous le voulez bien. Alors, en ce qui concerne le vote...

M Colimard :
Je conteste la régularité de cette délibération.

M le Maire :
En ce qui concerne le vote, il a été demandé un vote à bulletin secret. Nous allons donc voter.

Quels sont ceux qui sont pour le vote à bulletin secret ?

M Le Coz :
La dernière fois vous étiez d'accord.

Mme Le Meur Gaël :
Vous nous aviez même dit que vous l'auriez demandé.

M le Maire :
La dernière fois c'était la dernière fois.

Mme Le Meur Gaël :
Vous les avez menacé ou quoi ? Allez, prenez vos responsabilités !

M Besombes :
Mais c'est bon !

M le Maire :
Je vais m'expliquer.

Nous allons tout d'abord compter les votes. Nous allons compter les mains levées.

Il y a donc 14 voix pour le vote à bulletin secret. La règle, c'est 30 % des membres présents. Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret.

Ensuite, pourquoi aujourd'hui je n'ai pas opté pour un vote à bulletin secret ? J'estime que chaque intervenant, chaque élu responsable doit assumer ses responsabilités et doit être capable de voter aussi sur un sujet aussi sensible, aussi important. Vis à vis de la population concarnoïse, chaque élu doit aussi s'identifier et assumer ses responsabilités. C'est pour cela que je n'ai pas souhaité un vote à bulletin secret. Néanmoins, comme le prévoit la réglementation, il y aura un vote à bulletin secret puisque les 30 % sont atteints.

Micro coupé....

M le Maire :

Je voudrais que l'on vote dans le silence parce que c'est important.

Mme Ziegler :

Non, mais c'est important, il risque d'y avoir un vice de forme sur les terrains si bien sûr, il s'agit du domaine privé de la ville, on est d'accord sur les parkings. On est d'accord, donc, faut-il le déclasser ou pas ? C'est la question que je pose ce soir au directeur des services.

M le Maire :

Je vais vous donner quand même une précision en ce qui concerne le vote, je reviens au vote. Ceux qui sont favorables à la vente de l'ancienne mairie mettent pour. Ceux qui ne sont pas favorables mettent contre. Je le précise. Ceux qui n'ont pas d'avis, mettent abstention, ou bulletin blanc. Voilà. Merci. Nous allons passer l'urne.

Mme Ziegler :

Avant le vote il faut répondre à cette question.

M le Maire :

La secrétaire de séance est Mme Dieterlé.

M Debuyser :

C'est du domaine privé, il n'y a pas à....

M le Maire :

Nous allons procéder au vote.

Il est procédé au passage de l'urne pour le vote à bulletin secret de la vente de l'ancienne mairie.

Le micros sont coupés durant le passage de l'urne.

Après le comptage des bulletins dans l'urne, M le Maire intervient.

M le Maire :

Désolé, nous allons être obligés de voter une nouvelle fois, nous avons 34 bulletins.

Brouhaha....

M le Maire :

Bien, nous revotons.

Il est procédé une nouvelle fois au passage de l'urne pour le vote à bulletin de secret de la vente de l'ancienne mairie.

M le Maire aidé de la secrétaire de séance, procèdent une nouvelle fois au comptage des bulletins dans l'urne. 33 bulletins sont trouvés dans l'urne.

M le Maire :

Il semblerait que le compte soit bon cette fois-ci. Nous allons ouvrir les bulletins. Et nous allons noter les résultats.

M le Maire indique en lisant les bulletins de vote :

Pour, contre, pour, pour, pour, pour, contre, pour, contre, contre, pour, contre, pour, contre, contre, pour, pour, contre, pour, contre, contre, contre, pour, contre, pour, pour, blanc, contre, pour, contre, pour, et pour.

Bien, il y a 33 bulletins exprimés. Il y en a 18 pour, 14 contre et 1 abstention. Voilà le résultat du vote.

Applaudissements dans l'assemblée...

Brouhaha dans le public....

M le Maire :

C'est la démocratie qui a parlé.

Brouhaha....

M le Maire :

Bien, nous allons poursuivre, si vous le voulez bien, ce conseil municipal avec le point n°3. Il s'agit de la vente des Cache-cache et Patrice Bréal, 1 place du général de Gaulle. M Debuyser.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Quénéhervé.

M Quénéhervé :
Comme je n'ai pas pu intervenir tout à l'heure, c'est un peu le même sujet. C'est vrai que le bâtiment est moins emblématique, sans doute que l'ancienne mairie, mais ça n'empêche que sur l'emprise foncière, c'est exactement le même débat. On veut, vous voulez revoir tout ce centre-ville derrière les halles. Inévitablement, vous vous séparez de l'emprise foncière de l'ancienne mairie, et là, de l'autre côté de la route, vous allez aussi céder des biens pour lesquels aujourd'hui, nous avons des loyers. Je pense que le groupe Beaumanoir est encore capable de payer des loyers. On pourrait rester sur cette situation-là pour garder aussi l'emprise foncière. On ne sait pas dans 20 ans ce que va devenir Concarneau. On a un déficit de centre-ville, tout le monde dit, le centre-ville de Concarneau, on ne sait pas trop bien où il est. Ce qui est vrai. À partir de là, si on doit réhabiliter le secteur, Philippe Le Coz a parlé qu'il valait mieux d'abord faire les travaux avant de vendre, je suis entièrement d'accord avec lui. Ce n'est pas parce que demain on va vendre à Beaumanoir et de l'autre côté à Célio ou à M Le Floc'h surtout, on perd la maîtrise foncière donc on perd aussi des possibilités d'extension future d'une place ou d'un aménagement de ce secteur. Je profite de l'occasion parce que M Besombes a parlé beaucoup d'économie tout à l'heure sur les commerces. Je n'ai pas le sentiment personnel, moi qui suis aussi un peu dans le milieu du commerce aussi, que l'enseigne Célio va être le remède miracle à l'indemnisation du centre-ville. La rue Dumont d'Urville souffre, ce n'est pas parce que Célio va arriver que ça ne va pas souffrir. Il y a d'autres enjeux sur cette rue-là. Je pense que là aussi, dans les projets municipaux des uns et des autres l'année prochaine, on aura sans doute des questions à poser. Quand j'entends la réaction de Mme Depoid sur l'Avenue Alain Le Lay, on peut s'interroger sur votre prise de conscience sur le commerce local. En tout état de cause, opposer ou ne pas opposer le commerce de périphérie et le commerce de centre-ville, c'est un faux débat. Si Concarneau n'avait pas développé la périphérie, les gens iraient à Lorient ou à Quimper. Si demain on veut que le centre-ville vive, il faudra avoir des complémentarités dans les commerces. Aujourd'hui, on voit bien qu'en périphérie, on parlait des zones commerciales, elles souffrent terriblement. Beaucoup de commerces sont en souffrance aussi en périphérie. L'intervention que j'ai sur Célio globalement, c'est quid de demain ? Célio est comme les autres. Est-ce que demain, un magasin de vêtements de cette dimension-là va faire vivre des concarinois ? J'en suis moins sûr. Un projet culturel aurait eu au moins l'avantage de faire vivre le tourisme. Vous savez bien qu'ici à Concarneau, on vit essentiellement du tourisme et du port, inévitablement pas du commerce à l'année, de cette manière. Je suis interrogatif également sur la vente de ces 2 biens, parce qu'on peut conserver la maîtrise de ces 2 outils, et continuer à louer ces locaux à titre commercial au groupe Beaumanoir.

M le Maire :
Merci M Quénéhervé. Oui, M Colin. Nous allons quand même laisser parler les gens qui ne sont pas encore intervenus.

M Colin :
Et bien voilà. Je voulais simplement vous faire part de ma frustration de ne pas avoir pu intervenir sur le sujet précédent. Je pense que toutes les personnes ici présentes ont eu un aperçu de ce qu'est votre sens de la démocratie. Vous vous en faites pourtant le chantre. Ceci dit maintenant, pour compléter Alain : Youpi, Célio va s'installer dans l'ancienne mairie ! Le commerce du centre-ville est sauvé ! Ce sont les commerçants de l'avenue Alain Le Lay et de l'avenue de la Gare qui vont s'en réjouir.

M le Maire :
M Colimard voulait parler. Il a levé le bras et je vais lui laisser la parole.

M Colimard :
C'est juste pour dire que sur ce sujet, je m'interroge aussi. À savoir, et si la dynamique commerciale avait à voir avec une dimension évacuée, pas considérée du tout comme un élément essentiel. En tous les cas, il n'est jamais évoqué autour de cette table, celui du pouvoir d'achat, déjà. Bref, cela dit, dans le même esprit que M Quénéhervé a développé, là, nous considérons qu'il vaut mieux tenir que courir. Donc, la formule location va bien comme transaction. S'il y a défaillance des enseignes, ce n'est pas si conséquent

que cela. C'est un beau bien municipal et il se révélera particulièrement précieux pour des usages collectifs autres. Ce qui va nous amener à voter contre.

M le Maire :

Merci M Colimard. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui, je ne suis pas vraiment intervenue tout à l'heure sur le fond de l'affaire parce que les débats avaient déjà été lancés. Maintenant, je vais quand même parler un peu de sous. M Debusyer se rappelle peut-être, au tout début du mandat, nous avons assisté, en bas, dans la salle des mariages, à un espèce de forum, je ne sais plus quoi, il y avait des architectes conseil, des gens qui venaient d'un petit peu partout, du conseil général aussi il me semble, je ne me souviens plus exactement les intervenants. Nous étions présents, Christian et moi, pas beaucoup d'élus étaient présents à ce moment-là. Vous nous aviez déjà présenté à l'époque, ça remonte à l'été 2008, des projets potentiels d'aménagement du centre-ville, des zones piétonnes etc... Ensuite, j'ai travaillé aussi avec M Besombes sur le plan global de déplacement, avec des changements de voies de circulation et des choses comme ça. Tout cela se met en place ou s'est mis en place. On en a discuté, et nous n'avons jamais rien vu venir. Et tout d'un coup, il y a urgence, il y a le feu à la maison. Les élections sont dans un an, vite, vite, vite, réhabilitation du centre-ville. Alors, on va faire tout et n'importe quoi. On vient de le voir, là, c'est du n'importe quoi. Ça va encore l'être à plus forte raison. Et en plus, non seulement c'est du n'importe quoi, mais ça coûte beaucoup d'argent. Par exemple, le loyer qui est pris par le Monsieur qui a les magasins, c'est 50 000 €, en fait, ça lui fait l'équivalent de 7 ans de loyer. Ce n'est pas beaucoup, 7 ans de loyer pour acheter quelque chose. Quelqu'un d'entre vous ne paye que 7 ans de loyer pour acheter un bâtiment ou un commerce ? Franchement, je ne trouve pas que ça fasse des masses. En plus, ils vont bénéficier, comme Célio et le consorts, d'un aménagement public piétonnier, agréable, que j'espère agréable, qui sera payé par les deniers publics. En fait, non seulement on leur vend des trucs pour rien du tout, en plus on leur offre la cerise sur le gâteau. C'est-à-dire qu'on leur aménage bien proprement devant chez eux pour accueillir leurs clients. Je sais, M Calvarin est revenu sur les Sables-blancs en 2004, et compagnie, nous on a toujours été contre, donc, ça ne vous étonnera pas. Mais nous sommes contre pour cette raison-là, et justement pour cette raison-là. En tout cas, on estime que là, et nous ne revenons pas sur Eiffage, mais revenons sur le centre-ville, il n'est pas normal que nous vendions des biens à des prix dérisoires qui sont en dessous du marché, et que par la suite on aménage les lieux pour le confort des commerces. On veut nous faire croire que nous sommes contre les commerçants. Il y a des petites phrases comme ça que M Besombes a sorti de temps en temps et que j'ai citées tout à l'heure. On veut nous faire croire que nous sommes contre les commerçants, contre le commerce et tout cela. Mon collègue a parlé du pouvoir d'achat. J'ai vu des statistiques il n'y a pas très longtemps. Les surfaces commerciales en France augmentent de 18 %. Le pouvoir d'achat est en train de baisser. Cela veut dire que toutes ces enseignes, toutes ces surfaces commerciales, je ne dis pas qu'il faut faire aucune surface commerciale. Ce que je dis, c'est que les gens ne peuvent plus aller dans les magasins, que les magasins ferment les uns après les autres. Sur la zone du Rhun, celle de Keriolet, vous avez des magasins inoccupés. Les surfaces commerciales sont surdimensionnées et ça risque d'être la même chose en centre-ville. Je veux dire, gardons la maîtrise, gardons les choses entre nous. Mais les équipements publics par contre, là ils ne sont pas surdimensionnés. Il est important et il est urgent de ne pas prendre de décision importante à ce sujet. Je vous remercie.

M le Maire :

Bien, oui Mme Dieterlé. Je vais laisser la parole à Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je ne la veux plus parce que je voulais une précision concernant le prix du loyer annuel et Dominique Dieterlé vient de la donner. Donc effectivement, 50 000 € sur 7 ans, ça ne me paraît pas être la gestion d'un bon père de famille.

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

Merci M le Maire. Je voulais signaler le caractère très original de l'opération. Nous avons l'habitude de faire des cessions de bâtiments effectivement qui étaient censés grever les budgets, ce dont d'ailleurs, nous n'avons jamais eu de chiffres exacts, par rapport à l'entretien des bâtiments qui sont censés déperir. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes en parle. Mais là c'est original parce que ce sont des bâtiments qui nous rapportent de l'argent. Donc, nous en bon père de famille, comme vous dites, avec un

grand sens aiguë de l'économie, nous allons donc brader encore, une fois de plus, et céder, et perdre comme disait mon collègue Alain, et ma collègue à côté Dominique, la main mise sur ces bâtiments qui relèvent pour le coup d'une stratégie de dynamisation du centre-ville, mais sous la responsabilité entière et pleine de la municipalité qui sera alors en place. Merci.

M le Maire :

Très bien, merci M Carduner. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites.

M le Maire :

Oui, c'est vrai.

Mme Le Meur Gaël :

C'est vrai que nous nous demandons comment vous faites vos calculs pour arriver à cette décision. Je voudrais savoir plusieurs choses. La première est, quand l'estimation des domaines a-t-elle été faite ? Normalement vous ne devez pas faire d'estimation de domaine si vous avez déjà un acheteur. C'est quelque chose que vous devez normalement faire en amont, et bien en amont. À priori, tel qu'on lit la délibération, vous avez répondu en fait à la demande du directeur de la société. Cela n'a pas été fait à mon avis dans les règles au niveau de l'estimation des domaines. Après, je me pose plusieurs questions. Effectivement, là vous obérez complètement l'aménagement de la rue Dumont d'Urville. Si ces propriétaires s'opposent à ce que ce soit du piétonnier ou du semi-piétonnier, parce que là vous avez déjà mis une zone 20. Imaginons qu'en redynamisant vraiment, on arrive à quelque chose de plus accessible aux piétons, si les 2 propriétaires de ces 2 bâtiments sont contre, on ne peut rien faire. C'est vrai qu'en terme de liberté d'action, c'est une vraie erreur. Je voudrais revenir également sur une chose. J'ai toujours la pétition avec moi, là. Si vous voulez la regarder, je n'insiste pas mais quand même. Il y a beaucoup de gens qui se sont déplacés, et il y a un certain nombre de commerçants, et des commerçants de la rue Dumont d'Urville qui ne sont pas d'accord avec ce que vous faites. C'est bien aussi d'en avoir conscience.

M le Maire :

Nous n'allons pas revenir sur l'ancienne mairie.

Mme Le Meur Gaël :

On ne revient pas sur l'ancienne mairie, mais il n'empêche que tout a un lien puisque nous sommes sur la braderie du patrimoine de Concarneau. Enfin, on peut se poser la question de savoir, vu le prix que vous mettez en vente les bâtiments, ce que vont valoir les maisons, les habitations, les appartements à côté. Je pense que les propriétaires aux alentours, doivent beaucoup s'inquiéter, parce que vous êtes vraiment en dehors de la réalité.

Enfin, tout à l'heure, vous avez donné un début de réponse parce que effectivement dans le cadre de la gestion de bon père de famille, on a quelques doutes. Je voudrais connaître le prix global de la maison des associations, achat, nombreuses rénovations, et je tiens...

M le Maire :

Hors sujet.

Mme Le Meur Gaël :

Non, pas du tout, c'est pour avoir des éléments de comparaison. Vous en avez parlé tout à l'heure, M le Maire, donc ça ne devait pas être hors sujet, puisqu'on était dans le cadre de l'ancienne vente. Ce que je voudrais savoir, c'est combien tout cela va coûter sachant que, et je vais terminer et vous n'allez pas me couper la parole à chaque délibération parce que ça devient.....

M le Maire :

Je pense, parce que si vous n'êtes pas sur le sujet, certainement, oui.

Mme Le Meur Gaël :

Cela devient parfaitement insupportable sur la forme et sur le fond. À un moment, on peut se poser la question de la tenue de ces conseils municipaux. Je voudrais connaître, M le Maire, ce prix global, avec l'achat, les nombreuses rénovations, vous n'avez parlé que de 300 000 € sur le budget 2013.

M le Maire :

Attendez, je voudrais bien revenir sur ce magasin Cache-cache au centre-ville.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, oui, mais.

M le Maire :

Là vous êtes hors sujet.

Mme Le Meur Gaël :

Non, je ne suis pas hors sujet.

M le Maire :

Vous n'êtes pas sur l'ordre du jour. Je suis désolé.

Mme Le Meur Gaël :

Si je suis sur le niveau et le montant de votre....

M le Maire :

Je vais maintenant passer la parole à M Le Coz qui la demande depuis un moment et je vous remercie.

Mme Le Meur Gaël :

Vous ne pouvez pas faire cela à chaque fois.

M le Maire :

Il faut laisser parler les autres aussi.

Mme Le Meur Gaël :

Mais on a le temps, vous n'êtes pas pressé.

M le Maire :

Il n'y a pas que vous qui devez parler dans un conseil municipal.

Mme Le Meur Gaël :

Vous n'êtes pas pressé M le Maire :

M le Maire :

M Le Coz, c'est à vous de jouer.

Mme Le Meur Gaël :

Moi, je voudrais que vous me répondiez parce que vous avez annoncé sur le budget 2013 300 000 €, et je voudrais savoir....

M le Maire :

M Le Coz, s'il vous plaît, je vous laisse la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Je voudrais un prix global et concret de ce que coûtera la maison des associations qui je termine, va être réduit en terme de service puisque...*micro coupé*....

M le Maire :

M Le Coz, vous voulez bien nous parler de Cache-cache et Patrice Bréal dans un contexte commercial et financier concernant également, là encore, le centre-ville commercial.

M Le Coz :

Il n'empêche que Gaël Le Meur a un peu raison parce que là vous êtes vraiment en train de casser le marché de l'immobilier ;

M le Maire :

La maison des assos, c'est bon. On en reparlera à un autre moment.

M Le Coz :

Concernant ce local-là en fait, réellement le ratio normal, quand on parle avec des gens qui s'y connaissent un peu en cessions, on parle souvent de l'équivalent de 10 loyers annuels pour une cession. Le ratio normal c'est ça. Là en fait, il s'agit plutôt d'une sorte de lot de consolation qu'a accordé M Debuyser dans sa grande bonté, à M Goubert, qui avait servi en fait de lièvre pour l'achat de l'ancienne mairie. Comme il ne l'a pas eue, on lui donne en fait un lot de consolation. Je remarque que vous consultez toujours les services des domaines mais nous n'avons pas l'avis en question dans la préparation du conseil municipal. Ça, normalement c'est une obligation de nous fournir l'évaluation des domaines. Dans la mesure où vous la faites, c'est bien on sait à quelle date vous la faites. Mais normalement vous devez nous transmettre et transmettre pour la préparation du conseil municipal l'évaluation des domaines.

Une parenthèse plus générale sur les problèmes de vente, quand la ville achète des biens, il y a une commission des marchés qui fonctionne de manière relativement démocratique et transparente. Le problème que vous avez, c'est que quand vous vendez, ça se passe en catimini, pendant 3 ans. Il y en a un qui négocie et à un moment donné il dit et bien voilà, j'ai trouvé la solution. La façon dont fonctionnent les ventes du patrimoine ne se font pas de manière transparente. Vous devriez vous en inquiéter assez rapidement.

M le Maire :

Très bien, merci M Le Coz. Je vais quand même répondre à un certain nombre de questions. Je pense que je vous ai laissé suffisamment la parole, je laisserai peut-être des intervenants de notre majorité municipale également intervenir. Tout cela pour dire que vous ne l'apprenez pas aujourd'hui. Le débat d'orientation budgétaire a été présenté en novembre, il y a le budget primitif et ces cessions de biens, cette année, nous y reviendrons peut-être tout à l'heure, et je vous accorde le bénéfice sur ce que vous allez me dire sur la cession de biens et la sincérité des cessions de biens. Cette fois-ci, nous avons voulu que sur 2013 il y ait une sincérité sur les cessions de biens.

Mme Le Meur Gaël :

Cette fois-ci.

M le Maire :

Pardon, excusez-moi vous me laissez finir.

Mme Le Meur Gaël :

Cette fois-ci.

M le Maire :

La cession de biens, pour nous c'est important pour l'équilibre budgétaire. C'est important ! Si nous voulons rénover aujourd'hui, si nous voulons l'épicerie sociale.

Brouhaha... ah non pas ça !

M le Maire :

Pardon, si nous voulons réhabiliter les bâtiments existants, nous devons faire des cessions de biens. Nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 2009, donc aujourd'hui nous ne voulons pas, nous ne sommes pas dans cette démarche. Notre équilibre financier passe sur la cession de biens. Maintenant, ce que je veux dire également, c'est que vous ne l'apprenez pas aujourd'hui. En novembre, il y avait le DOB, en décembre le budget primitif. Et puis c'est une opportunité. Oui, demain, c'est une opportunité, mais après-demain, est-ce que ce sera encore une opportunité ? Ce n'est pas sûr du tout ! Maintenant, je réponds à M Colin, on ne nous laisse pas argumenter. Je suis désolé, mais je pense que nous avons suffisamment argumenté. Je me souviens des anciens conseils municipaux où les réactions des opposants étaient très restreintes. Aujourd'hui....

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas vrai ! Vous n'y étiez pas M Fidelin.

M le Maire :

J'étais dans le public.

Mme Le Meur Gaël :

Vous avez assisté à un conseil !

M le Maire :

Tout cela pour dire que les arguments, je pense que je vous ai suffisamment laissé parler. Ensuite, en ce qui concerne les projets, nous n'avons pas de projet culturel ? Je suis désolé, je ne vais pas revenir dessus, mais il y a des choix. Un projet culturel pour l'ancienne mairie ? Ce n'était pas notre choix. À partir de là, ce n'est pas notre choix et on en décide autrement. Concernant le prix, là encore j'en suis désolé, mais chaque collectivité ne peut pas décider de tel ou tel prix, sans consulter l'avis des domaines. Là encore, je lis ce qu'ont marqué les domaines. Situation locative, estimation donnée libre d'occupation, locaux actuellement occupés par 2 enseignes, loyer 12 541 € par trimestre en 2011. Ils ont tenu compte du montant des loyers pour évaluer et estimer la valeur vénale qui est retenue. Compte tenu des ventes réalisées.... excusez-moi, je vous écoute alors j'aimerais bien que vous m'écoutez également. Compte tenu des ventes réalisées depuis la précédente évaluation et du marché actuel, le service retient la valeur vénale suivante, soit 1 640 € du m², 285 m² = 467 000 €, moins 10 % de négociation, soit 420 000 €. Maintenant, vous pourrez dire ce que vous voudrez, l'avis du domaine date du 30 novembre 2012, puisque vous m'avez posé la question. Voilà en ce qui me concerne.

Mme Le Meur Gaël :

Mais vous n'avez aucune obligation à respecter l'avis des domaines dans le cadre d'une vente.

M le Maire :

Non, non, non, attendez !

Mme Le Meur Gaël :

Je vous le répète M le Maire. Je vous le répète.

M le Maire :

Mme Le Meur, stop, vous arrêtez ! Vous arrêtez !

Mme Le Meur Gaël :

Vous me coupez la parole pendant que je m'exprime alors je ne vois pas pourquoi je ne le ferai pas.

M le Maire :

Il n'y a que vous qui parlez, stop ! Je ne vous ai pas donné la parole, stop !

Mme Le Meur Gaël :

Vous me coupez la parole quand je peux m'exprimer. Vous n'avez aucune obligation à suivre l'avis des domaines dans le cadre d'une vente de biens, alors arrêtez de nous bassiner avec l'avis des domaines *micro coupé....*

M le Maire :

Soyez polie s'il vous plaît, d'abord et ayez un peu de respect.

Mme Le Meur Gaël :

Arrêtez de me couper la parole quand je m'exprime.

M le Maire :

M Debuyser, est-ce que vous voulez compléter les éléments que vous avez ?

M Debuyser :

Je voudrais quand même préciser que M Debuyser ne fixe pas les prix. Il y a une municipalité qui est là pour cela. J'ai bien entendu tout ce que vous avez dit. Je n'ai pas vu de question particulière, j'ai vu surtout des remontrances. Tout ce que vous avez dit vous appartient. Ce que je voudrais simplement dire, c'est que c'est vrai que cela rapporte de l'argent à la ville. Alors pourquoi le vendre ? Vous pensez bien que nous nous sommes quand même posé la question. Nous ne sommes pas idiots, à moins que je sais que vous le pensez. Pour le rapport de l'argent, attendez, les loyers sont indexés chaque année, ils ont démarré à un taux que nous n'avons pas fixé. Aujourd'hui, ils arrivent à 56 000 et des poussières d'euros par an. Cela fait un loyer de 5 000 euros par mois. C'est-à-dire qu'il faut avoir vendu à peu près entre 8 à 10 000 euros de fringues pour pouvoir payer ces 5 000 euros. Alors, M Goubert, qui lui non plus n'est pas un idiot, se pose la question, et dit je fais comme à Quimper, je me fais un petit magasin à l'extérieur de la ville et je m'en vais de là.

Brouhaha....

M le Maire :
S'il vous plaît.

M Debuyser :
Parce que à ce tarif-là et ceux qui vont venir les années suivantes, il ne peut plus, dans le contexte économique actuel. Voilà.
Attendez, je n'ai interrompu personne, alors, s'il vous plaît. Vous allez encore être décoiffée après.

Mme Le Meur Gaël :
Vous avez déjà dépassé les bornes aujourd'hui en terme d'irrespect et d'insultes.

M Debuyser :
Alors voilà le rapport, oui, on peut gagner de l'argent mais il ne faut pas trop tirer sur la corde parce qu'après les gens s'en vont. C'est tout. Et nous, nous ne voulons pas que Bréal parte.

M le Maire :
Bien, merci M Debuyser. Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :
Nous sommes pour un vote à bulletin secret M le Maire. Parce que par exemple, en commission des finances, Mme Lemonnier n'était pas d'accord avec ça.

M le Maire :
Pardon, mais je ne vous ai pas donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :
Non, mais on vous demande un vote à bulletin secret.

M le Maire :
Vous voulez un vote à bulletin secret ?

Quels sont ceux qui sont favorables au vote à bulletin secret ?

Alors, avant tout, je vous signale que Mme Le Thellec est partie et a donné procuration à Mme Lemonnier. Voilà.

Donc, quels sont ceux qui sont favorables à un vote à bulletin secret ?

Mme Le Meur Gaël :
On peut regretter de constater que c'est l'acheteur qui décide du prix.

13 personnes sont pour le vote à bulletin secret.

M le Maire :
Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret.

Donc c'est la même chose, vous mettez pour la vente ou contre la vente ou bulletin blanc pour une abstention. Et vous mettez un seul bulletin évidemment.

Il est procédé au passage de l'urne pour le vote à bulletin secret de la vente des magasins cache-cache et Patrice Bréal.

Les micros sont coupés durant le passage de l'urne.

M le Maire :
Mme Dieterlé, si vous le voulez bien. On vous met à l'épreuve, ce soir.

M le Maire et Mme Dieterlé comptent le nombre de bulletins présents dans l'urne.

M le Maire :

C'est bon ?

Mme Dieterlé :

Il y a le compte.

M le Maire :

Mme Cadet, vous voulez bien compter ?

Mme Cadet procède au comptage des bulletins et en compte 33.

M le Maire :

D'accord le compte est bon.

Mme Dieterlé :

Est-ce que je peux avoir une feuille s'il vous plaît ?

M le Maire :

Alors, s'il vous plaît, un peu de silence, merci.

M le Maire lit les bulletins de vote :

Contre, contre, contre, pour, contre, pour, pour, contre, contre, pour, contre, contre, pour, pour, contre, pour, pour, pour, pour, pour, pour, pour, pour, contre, contre, contre, pour, pour, contre, pour, pour, contre, et blanc.

Mme Dieterlé :

18 - 14 et 1 ce sont les mêmes votes que tout à l'heure.

M le Maire :

Exact, 18, 14 et 1.

Donc, pour 18, contre 14 et 1 abstention. Voilà l'issue de ce vote. Bien, merci. Nous allons passer sur un autre sujet et plus particulièrement le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

4	Direction générale des services : Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
---	--

M le Maire :

Vous avez vu combien il y a de pages au rapport, nous n'allons pas passer la nuit et nous n'allons pas tout lire, il y a 74 pages. Nous n'allons pas passer en revue toutes les pages.

M Carduner :

Inaudible....

M le Maire :

Est-ce que je vous ai laissé la parole, M Carduner ?

M Carduner :

Excusez-moi, c'est la première fois que je manque à mes devoirs, vous le remarquerez, donc vous me pardonnerez.... *inaudible....* merci.

Mme Dieterlé :

N'en fais pas trop.

M le Maire :

Non, pas trop. C'est quelques fois une ironie dépassée.

Par courrier reçu le 27 décembre 2012, la Chambre régionale des comptes a transmis son rapport d'observations définitives portant sur la gestion des exercices 2008 et suivants de la ville de Concarneau.

Ce rapport vous est adressé sous la forme du document ci-joint. En l'application des dispositions de l'article R.241-17 du code des juridictions financières, ce document unique doit donner lieu à un débat.

Le conseil municipal est appelé à en débattre, tout est autant que je vous précise qu'il n'y a pas de vote à l'issue de ce débat.

Il s'agit d'un rapport d'observations durant la période 2008 - 2012. Vous y trouverez des éléments d'appréciation pour la plupart techniques. Les élus et les services ont déjà pris connaissance de ces observations, et des correctifs ont déjà été effectués ou doivent l'être dans les prochaines semaines. J'ai demandé au DGS d'intervenir et de m'apporter dans les meilleurs délais les modifications.

Si vous voulez bien, je vais reprendre le résumé, apporter quelques commentaires succincts à l'issue des paragraphes, et ensuite, je vous laisserai la parole, n'est-ce pas ?

Nous ne sommes bien sûr pas irréprochables. Il y a des éléments de dysfonctionnement, il y a des anomalies, mais vous avez pu noter comme moi, qu'il n'y avait pas de dysfonctionnement grave. Et au contraire, le rapport souligne les améliorations en matière générale de gestion. Évidemment, si nous allons point par point, il y a des anomalies qui sont certainement techniques, et qui doivent être corrigées, et je vous le disais tout à l'heure, nous faisons en sorte, dès maintenant, qu'elles soient corrigées dans les meilleurs délais. Je vais vous lire ce résumé. Il est sur 2 pages.

Concarneau est la troisième commune du Finistère par sa population, soit 20 796 habitants. Il s'agit de l'INSEE, ce n'est pas la population DGF, puisqu'elle est à 22 000. Bien que membre d'une communauté d'agglomération, la ville a conservé la gestion de nombreux services dont certains ont vocation à être gérés dans le cadre de l'intercommunalité, soit parce qu'ils présentent un intérêt communautaire comme le tourisme et la culture, soit parce que leur gestion dans un cadre territorial plus large serait de nature à rationaliser leur gestion : il s'agit notamment des services de l'eau et de l'assainissement. Je vous donne un élément complémentaire, pour dire que concernant les services de l'eau et de l'assainissement, des études sont en cours, tout d'abord concernant CCA, il y a une étude en cours également par le département, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale. Sur ce point de vue, il y a des études en cours qui devraient permettre, peut-être, à terme d'avoir ces services de l'eau et de l'assainissement mutualisés dans le cadre de la communauté d'agglomération. Pour l'instant, ce sont les conclusions de l'étude qui nous donneront ces éléments. En ce qui concerne la culture, il y a déjà des éléments partiels qui sont mutualisés avec CCA, au niveau touristique, c'est la même chose. Il y a des

positions qui sont prises également par les communes, parce que CCA peut avoir la compétence tourisme et culture, tout est autant que les communes soient en phase avec l'orientation qui est donnée. Voilà en ce qui concerne ce sujet.

À l'exception des budgets annexes, le contenu des rapports remis à l'occasion des débats budgétaires sont documentés. Si la politique d'investissement de la commune s'inscrit désormais dans le cadre d'une planification pluriannuelle, tel n'est pas encore le cas des services de l'eau et de l'assainissement. Effectivement, en ce qui concerne la planification pluriannuelle, elle n'est pas encore formalisée mais en interne on en tient compte parce qu'on est bien obligé de travailler sur des projections.

Au plan financier, la période 2008-2011 est caractérisée par une gestion visant à rétablir les grands équilibres. Dans le cadre d'une politique de maîtrise des charges, conjuguée avec une augmentation des taux d'imposition en 2009, la capacité d'autofinancement a fortement progressé : 14,54 % des produits réels de fonctionnement fin 2011 contre 10,17 % fin 2008. Parallèlement, le niveau des investissements a été adapté afin de réduire l'encours de la dette. Au total, le ratio de désendettement s'est considérablement amélioré. Fin 2011, l'encours de la dette représentait 8,61 années d'autofinancement brut contre 15,62 années fin 2008.

Mais l'analyse prospective montre que la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux risque d'alourdir l'endettement d'autant qu'une partie du financement prévisionnel repose sur d'importantes cessions d'actifs dont la réalisation en termes de prix et de délais est incertaine. Dans ce contexte très contraint, l'ordonnateur a indiqué à la chambre que des mesures ont été prises afin d'étaler les investissements programmés dans le budget primitif 2012. Là, je reviens sur la cession de biens. Effectivement, méa culpa, en 2012, nous avons surestimé les cessions de biens. Il y a des éléments conjoncturels liés au coût de l'immobilier puisque nous voyons aussi qu'en 2012, il y a un retrait de 6 % de l'immobilier ancien, nous avons effectivement surestimé. Mais très rapidement, je m'explique, Mme Le Meur, en juin-juillet 2012, avec les services financiers, nous nous étions penchés par anticipation sur ce sujet, et nous avons pris des décisions pour lisser notre programme d'investissements de manière à amener des correctifs pour permettre un équilibre budgétaire à terme. Là encore, nous avons toujours des possibilités de cessions de biens, certes, mais nous voulions aussi maintenir des taux d'imposition qui ne bougent pas parce que le pouvoir d'achat des concarnois est quand même très obéré. C'est dans ce cadre-là que par anticipation, en juillet 2012, nous avons reconfiguré, replanifié et lissé les investissements en cours.

Compte tenu des efforts réalisés, mais aussi de l'impact des investissements programmés sur les charges de fonctionnement, les économies potentielles dépendent assez largement de la mise en œuvre des dispositions de l'article L.5211-4-2 du CGCT qui permet la création de services communs entre un EPCI à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres. Là encore se pose le sujet des mutualisations. Aujourd'hui, les services de CCA se rapprochent des services de Concarneau, les services techniques, les 2 DGS, en l'occurrence, pour travailler sur la mise en commun de moyens dans le cadre de la mutualisation.

Le service de l'eau présente une situation financière très fragile et cela malgré la revalorisation de la redevance. Or des investissements importants, destinés à sécuriser le réseau, améliorer son rendement et satisfaire à diverses obligations réglementaires sont inéluctables. Il faut savoir que le budget annexe de l'eau est un budget qui doit être équilibré et le produit dépend de la redevance de l'eau. Je ne vous apprend rien évidemment.

La révision des comptes du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement a mis à l'évidence de nombreuses insuffisances, dont l'origine remonte à plusieurs années, affectant la qualité de l'information patrimoniale. Les mesures correctrices sont à engager dans les meilleurs délais en liaison avec le comptable public. Là, il s'agit tout simplement d'actif patrimonial. C'est effectivement un actif patrimonial, un répertoire qui n'est pas à jour. Dans l'actif, nous avons encore des véhicules qui sont à la casse. Il faut dire ce qu'il en est. Ça n'a pas un caractère important, mais néanmoins évidemment, il est signalé. Et très rapidement, j'ai demandé aux services de rectifier cet état de fait.

L'analyse des relations avec les tiers, dont les associations conventionnées, montre la nécessité de renforcer le contrôle interne afin que les dispositions contractuelles, destinées à protéger les droits de la commune, soient strictement respectées. Certaines dispositions destinées à l'information des élus et du public ont été perdues de vue. Effectivement, là encore nous avons pu remarquer qu'il y avait une multitude de conventions, des conventions qui sont en cours, des conventions qui datent, et des conventions pour lesquelles les données ne sont pas les mêmes. À savoir, certaines conventions où nous

demandons des pièces annexes, des pièces justificatives, telles que pour les associations, un compte-rendu de budget, pour d'autres, et bien c'est vrai qu'il manque, à certains moments, dans le cadre de ces conventions, certaines pièces annexées. Actuellement, il y a un groupe de travail en relation avec les associations pour justement mettre en place une convention identique à toutes les associations. Il va falloir reprendre toutes les associations et les standardiser, mettre des éléments communs, tout cela avec les mêmes exigences et que les conventions soient uniformes dans la rédaction.

Entre 2008 et 2011, comme le montrent les nombreux chantiers ouverts, la gestion des ressources humaines a été renouvelée. Toutefois, certaines actions structurantes comme la révision du régime indemnitaire restent à engager. De plus la gestion administrative courante est très perfectible. Les anomalies développées dans le présent rapport traduisent un manque de vigilance dans le suivi de certains dossiers. Tels est le cas notamment des arrêtés individuels relatifs au régime indemnitaire qui ne sont plus nécessairement en phase avec les indemnités versées aux agents. Là, nous sommes dans des considérations techniques. C'est vrai qu'en 2008, ce service de la direction des ressources humaines était un service exsangue. Il n'y avait plus de directeur des ressources humaines. Je ne sais pas si vous vous souvenez. M Colimard me dit, oui, c'est vrai. Nous avons été obligé de reprendre tout ce service, à commencer par les fiches de poste. Aujourd'hui, nous avançons mais c'est encore perfectible. Nous voyons qu'il y a encore des anomalies que nous allons corriger et pour certaines que nous avons déjà corrigé. Mais nous avons encore, et je le reconnais, des améliorations à faire. Autrefois, c'est vrai que c'était un service obsolète. Il faut quand même le reconnaître, il y avait beaucoup de manquements.

La réduction des crédits consacrés à la rémunération des emplois saisonniers a permis de contenir l'évolution de la masse salariale entre 2008 et 2011 (+7,57%). Le maintien de droits acquis au titre de la durée du travail, mais aussi la politique d'avancement, impactent de manière significative le niveau de l'évolution de la masse salariale. Effectivement, nous avons amélioré la rémunération des agents dans différents domaines. Si vous voulez des points particuliers, je pense que l'adjoint aux RH pourra vous donner ces éléments, mais c'est vrai que nous avons amélioré nettement la rémunération des agents. La masse salariale s'est évidemment trouvée impactée.

Dans le cadre d'une politique d'achats modernisés, la gestion de la commande publique est réalisée dans des conditions satisfaisantes. Les sondages effectués n'ont pas mis en évidence d'anomalies récurrentes. Là encore, nous avons restructuré le service achats, avec des promotions internes, avec des formations, et là aujourd'hui, nous pouvons dire que nous avons un service qui est opérant, efficient et qui rend les services qu'on lui demande.

Les services de l'eau et de l'assainissement sont gérés dans le cadre d'une régie municipale dont le mode de fonctionnement, tout du moins pour le secteur de l'assainissement, n'est pas conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Effectivement, on nous demande une régie autonome, plutôt ou en plus d'un budget annexe. Là encore, il faudra revenir sur ces dispositions, tout est autant qu'il faudra attendre les études en cours pour pouvoir avancer sur ce dossier.

La gestion de l'assainissement s'inscrit dans un cadre territorial complexe. L'assainissement non collectif relève de la compétence de la communauté d'agglomération, le SPANC, tandis que la gestion de l'assainissement collectif est partagée entre la régie et un syndicat regroupant deux communes, c'est-à-dire le SIVOM de Concarneau-Trégunc concernant la station d'épuration. Il y a quand même une complexité et la Chambre des comptes nous demande à terme d'essayer d'être un peu plus.... Mais je pense que l'étude, là encore, interviendra pour apporter les solutions.

Le réseau de distribution d'eau potable n'est pas relié à un autre réseau, d'où une certaine fragilité dans des circonstances exceptionnelles : sécheresse, pollution, incident majeur au sein de l'usine de production d'eau. Son rendement s'est dégradé mais les actions conduites récemment pour rechercher les fuites devraient produire leurs effets à brève échéance. Malgré les investissements réalisés, le réseau d'assainissement transporte un volume élevé d'eaux parasites. Pour les deux services, les moyens mis en œuvre n'autorisent pas une politique de renouvellement optimale. J'espère que vous savez que nous sommes intervenus en ce qui concerne l'assainissement sur les postes de relèvement, les bassins tampons, le dernier est Place Suffren que nous sommes en train de réaliser, et précédemment c'était sur la Corniche. Nous avons donc réalisé des bassins tampons pour permettre un volume plus important de transfert et éviter le reversement dans le milieu naturel

La gestion des opérations courantes est satisfaisante sous réserve des retards observés dans le suivi des autorisations de déversement. Effectivement, avec l'adjoint au cycle de l'eau, nous avons revu les conventions aux entreprises. Actuellement, nous sommes sur différentes conventions et entreprises en

retour de négociation sur ces différents sujets. Le mode d'organisation de la régie est compatible avec les obligations inhérentes à ces deux services publics : permanence du service, information des usagers etc...

Le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public est conforme aux dispositions réglementaires.

Entre 2008 et 2011, la facture type de 120 m³ a progressé de 17 %. Malgré tout, le prix de l'eau demeure peu élevé, mais le dispositif comptable ne permet pas de déterminer le coût complet du service en raison de l'absence d'affectation des charges indirectes. Par ailleurs, pour l'assainissement le coût direct est incomplet compte tenu du partage des compétences entre la régie et le syndicat. Effectivement, en ce qui concerne le service de l'eau en régie, déjà, le principe que l'eau soit en régie, sur le principe et dans la plupart des cas, disons, que l'équilibre de gestion est beaucoup plus favorable, et cela permet une redevance moins importante que s'il s'agit d'une DSP. Quand on parle de coût du service, il y a des éléments qui sont mutualisés, surtout en ce qui concerne le service du personnel. Puisqu'en ce qui concerne les paie, c'est le service des ressources humaines, ce n'est pas fait en régie. Il y a d'autres éléments qui interviennent également. Par exemple, il y a certaines factures qui sont reprises dans les services de la mairie, et non pas au service de l'eau.

Il y a des anomalies, des dysfonctionnements, des correctifs, mais ce ne sont pas des dysfonctionnements qui sont graves. Nous opérons actuellement sur des réajustements techniques. Les services s'emploient aujourd'hui à intervenir sur ce sujet.

Je voudrais intervenir également sur le côté financier. Sachez que le service finances est restructuré également. Aujourd'hui, il y a un directeur adjoint qui n'existait pas auparavant, et qui intervient, entre autres dans le contrôle et dans les études analytiques, pour nous permettre d'être plus performant. Voilà ce que je peux dire globalement, je pourrais en parler encore des heures, j'ai essayé d'être le plus synthétique possible. Mais on peut toujours trouver des situations difficiles sur des points précis. Je pense que vous allez en trouver. J'espère que nous pourrons vous répondre dans les meilleures conditions, en fonction des réponses qui vous souhaitez. Mais, en tout état de cause, s'agissant d'éléments techniques, s'il s'avère qu'un élu ne peut pas répondre, on pourra vous donner la réponse ultérieurement, ou alors vous pouvez l'obtenir dans les services techniques.

Voilà, je vous laisse la parole. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'ai quelques remarques à faire qui sont un peu en vrac, là. J'ai des choses que j'ai notées. Je trouve que pour des gens qui ne sont pas des comptables ce n'est pas très facile de lire un budget etc... et c'est vrai que le rapport de la Chambre des comptes pointe le fait qu'il y a un certain manque de transparence sur des divers, des autres immobilisations, et outillages techniques pour des sommes qui sont assez conséquentes. Ce sont plusieurs millions d'euros et ça n'est pas suffisamment détaillé. Effectivement, quand déjà, on a du mal à maîtriser le vocabulaire de la comptabilité, il faudrait avoir plus de détails sur toutes ces sommes. Je ne vais pas vous poser de question à proprement parler, ce que je vais vous donner, ce sont des impressions sur la lecture de ce rapport. Vous êtes revenus sur le personnel. En ce qui concerne le sujet récurrent de l'impact des rémunérations des agents sur les budgets, vous savez, et on l'a déjà dit, et on le redira encore, sans doute je suppose que la Cour des comptes le sait aussi, bien que ce ne soit pas explicité de cette façon-là. C'est-à-dire en fonction du service rendu par la collectivité, le nombre d'agents ne peut pas être le même. Si effectivement, vous avez un service des eaux qui est municipal, ce n'est pas la même chose, et si vous avez une piscine, bref. Je trouve que nous ne sommes pas si mal loti que cela et il ne faut pas se focaliser sur l'idée de faire des économies compte tenu du nombre de services que la collectivité de Concarneau rend. Vous avez parlé des transferts de compétences à CCA, je ne sais pas. Le service des eaux, je dis que nous serons très vigilants sur la confirmation du caractère public du service de l'eau. Vous avez dit vous-même qu'il était plus équitable pour les citoyens. D'autre part, en ce qui concerne la culture, vous savez que c'est un sujet qui m'est cher. Je ne suis pas contre l'idée que des gros investissements ou des gros événements soient financés par CCA. Néanmoins, je trouve qu'en l'état actuel des choses, et en l'absence d'informations vraiment précises sur la façon dont les conseillers vont être élus, à un an des élections, on ne sait toujours pas comment vont être élus les conseillers communautaires. On n'en est pas trop sûr, il y avait eu des projets de loi. Est-ce qu'ils vont être maintenus ? Est-ce qu'ils ne vont pas être maintenus ? Est-ce qu'il va y avoir d'autre chose ? Je trouve que la culture est quelque chose, je ne dis pas forcément les bâtiments, mais l'implication c'est une politique. C'est une politique culturelle et je serai assez méfiante, et assez défavorable au fait que cette politique culturelle soit déterminée par un ensemble de communes qui n'ont absolument pas les mêmes besoins. Si c'est une commune urbaine, une commune rurale, une commune littorale, une commune de jeunes, une

commune de vieux, je n'en sais rien, mais je pense que les besoins culturels ne sont pas les mêmes. Je ne pense pas, en l'état actuel des choses, sauf par exemple pour la gestion des musées, qu'une politique culturelle puisse être déterminée par la CCA. Personnellement, je ne serai pas du tout favorable à ce transfert de compétences. En ce qui concerne les associations, j'avais fait remarquer en commission culture récemment, que j'étais étonnée de voir que certains dossiers n'étaient pas très bien remplis. On sait qu'il y a de toutes petites associations qui demandent des fonds assez faibles, mais je fais quand même une petite distinction, et d'ailleurs, apparemment l'observateur de la Cour des comptes fait la distinction entre les associations qui ont des budgets supérieurs à 150 000 € et dont la comptabilité doit s'inscrire dans un cadre légal et qui à l'heure actuelle n'est pas respecté. Il citait notamment 2 grosses associations de Concarneau qui reçoivent des fonds importants. C'est de l'argent public, il faut être sévère. En ce qui concerne les petites associations, je pense que peut-être cela s'inscrira dans le futur projet de la maison des associations, si toutefois il arrive à son terme avant la fin du mandat, ce dont on commence à douter, qu'il y ait effectivement sur place, nous avons évoqué cela en commission culture, aussi, des facilitateurs, des animateurs ou une personne qui soit capable d'aider les petites associations à remplir convenablement leurs demandes de subvention, ce que fait l'espace associatif de Quimper aussi, avec des formations sur le budget, etc... Par contre, en revanche, je trouve que faire des conventions qui soient unanimes et identiques pour toutes les associations, que ce soit une association, sportive, culturelle, et compte tenu des différences de budget, je trouve que c'est un peu trop carré. Si vous dites qu'il y a un groupe d'étude qui est actuellement à l'œuvre, je ne sais pas d'où il sort et qui y est ? Là, je vous pose la question. Mais ce serait intéressant que nous ayons des renseignements là-dessus. Alors évidemment, vous n'allez pas vous étonner que je pointe la Transat qui est dans le collimateur de la Cour des comptes pour la façon dont l'argent est distribué sans aucune contrepartie ni valorisation du service rendu. Une société privée qui fait des bénéfiques avec des fonds publics, il s'agit d'une opération purement commerciale. Franchement, et ce n'est pas nous vanter, mais nous avons fait ces remarques depuis le début, depuis les 3 éditions auxquelles nous avons eu l'occasion d'assister, nous avons fait les mêmes remarques, nous avons trouvé que ce n'était pas normal, que les choses n'étaient pas là et que la société Penduick impose ses volontés de la façon qu'il lui plaît de les imposer. Je trouve que ce n'est pas normal. Je ne sais pas s'il y aura une édition 2014, personnellement je ne le souhaite pas mais bon, si toutefois vous signez.

Brouhaha....

Mme Dieterlé :

Bien oui, ce n'est pas signé, le contrat n'est pas fait. En tous les cas, dans tous les cas de figure, même si nous, nous ne sommes pas pour, de toute façon, nous estimons qu'il faut être beaucoup plus vigilant. Vous savez, nous venons d'avoir des conseils municipaux qui étaient un peu compliqués, nous avons voté des choses sur lesquelles nous n'étions pas d'accord, vous nous montrez à chaque fois, sur des projets de type commercial, ou de type immobilier, vous nous pointez à chaque fois le bien fondé de tel et tel projet. Ce serait un peu comme quelqu'un qui agirait toujours sous une certaine logique mais qui ferait croire que les actes sont indépendants les uns des autres. Or, nous, nous estimons qu'il y a un faisceau de preuves qui est extrêmement convergent, et qui se révèle encore une fois, là, vous savez que c'est notre prise de position politique, mais sincèrement, en même temps je trouve que ce n'est pas l'intérêt de la ville, ce n'est pas l'intérêt des finances de la ville, ce n'est pas l'intérêt de Concarneau, ni des concarnois, qu'à chaque fois qu'il y a des opérations de promotion, de communication, d'immobilier et tout cela, nous sommes toujours de notre poche. Quand on dit que les sociétés privées nous font les poches, j'estime qu'on exagère pas. Ça fait beaucoup. Une fois, ça va, deux fois ça va, mais après, non ça suffit. Nous avons l'impression qu'il y a que ça. Et ça, ça nous est insupportable. Voilà !

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. M Quénéhervé.

M Quénéhervé :

Je vais intervenir, non pas pour poser des questions, mais plus aussi pour commenter quelques points du rapport. Il y a un point qui m'est cher et vous le savez, c'est l'intercommunalité. Ils reprennent le domaine du tourisme, cher aussi à Mme Depoid. C'est vrai que nous nous opposons sur ce sujet-là. C'est vrai que le rapport de la Cour des comptes le précise très bien qu'il est d'intérêt communautaire. C'est vrai que si on veut faire des économies, parce qu'à un moment donné vous parlez de ventes de biens, c'est sûr que c'est un élément pour faire des recettes, mais aussi de la rationalisation. Je pense que la communauté d'agglomération doit prendre aujourd'hui des responsabilités et augmenter ses compétences. Je partage complètement cette idée-là. Je ne suis pas tout à fait en phase avec Dominique sur ces sujets-là d'ailleurs, parce que je considère qu'en culture c'est vrai aussi. Et je pense qu'à plusieurs, on est plus fort, et on peut mutualiser. Il faut mutualiser, ça veut dire qu'à un moment, il ne faut pas que les communes

continuent aussi à dépenser autant, et qu'en intercommunalité on dépense aussi, parce que c'est la superposition des couches. C'est vrai qu'à un moment donné, c'est assez limite. On le voit bien. À un moment donné, si une commune perd une compétence, il faut que quelque part cela se retrouve dans son budget.

M le Maire :

Tout à fait d'accord.

M Quénéhervé :

C'est l'élément majeur que j'ai ressorti du dossier.

M le Maire :

Ok, qui veut intervenir ? Mme Le Meur ?

Mme Le Meur Gaël :

Quelques points. Tout d'abord, c'est vrai que ce rapport nous montre, et nous l'avons souvent dit ici, la présentation des rapports, du budget, des informations que vous nous présentez en conseil et autres, il est pointé le fait que parfois c'est un petit peu trop sommaire, notamment vis à vis du personnel et vis à vis des budgets. Nous ne sommes pas les seuls à faire ce constat et c'est une bonne chose. On peut espérer que pour les prochains nous aurons vraiment des informations plus complètes et un peu plus précises. Il est pointé aussi quelques irrégularités de fonctionnement, de signature, de non respect de certaines procédures concernant certains contrats et marchés publics. Il faut espérer que ce ne soit que quelques, et que nous ne découvrons pas certaines choses un peu plus tard. Cela peut aussi nous conforter dans certaines impressions concernant certains choix. C'est écrit noir sur blanc.

M le Maire :

Quoi donc ?

Mme Le Meur Gaël :

C'est écrit noir sur blanc dans le rapport de la Cour des comptes. Vous avez parlé, M le Maire, de la non sincérité de votre budget 2012, en vous excusant presque de nous l'avoir présenté, mais on peut je pense, aussi s'interroger sur celui de 2013. En effet, il est aussi avancé un certain nombre de ventes de biens qui sont tout à fait hypothétiques pour certaines. Mais c'est aussi pointé-là, page 16. Avec tout ce que vous annoncez en terme d'investissements, il est peu vraisemblable que la commune dispose de la capacité technique pour mener à bien un tel programme, enfin, voilà. C'est encore pointé-là, donc on peut s'interroger sur le principe d'avoir compris ce point-là et de l'avoir mis en place, quand on voit le budget que vous nous avez présenté le mois dernier. Vous avez parlé de la direction des ressources humaines, je suis désolée de vous dire, mais même si le service des ressources humaines n'était pas dans une forme olympique, en 2008, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y avait pas de directeur des ressources humaines. Il y avait un directeur, oui, je ne veux pas donner son nom-là, cela n'a pas d'intérêt, mais il y avait un directeur, qui était là et qui avait pour mission de restructurer le service. Vous l'avez fait partir, parce que ce Monsieur était sur une liste du parti socialiste lors des municipales de 2008. Si, Monsieur le Maire, et vous l'avez fait partir pour ces raisons-là. Vous lui avez demandé de partir.

Le point suivant que vous avez évoqué et qui était l'eau, je ne sais pas ce que vous êtes en train de nous annoncer, mais je vous rappelle l'engagement que vous aviez pris lors de votre 1^{er} conseil municipal, vous vous étiez engagé, officiellement, à garder ce service en régie. J'espère que vous ne changerez pas d'avis. En tout cas, j'espère que ce n'est pas ce que nous avons commencé à comprendre ce soir.

Enfin, ce rapport nous montre d'autres choses. Un, que le taux d'endettement n'est pas celui que vous annoncez notamment dans le dernier Sillage et où nous avons vraiment l'impression que vous êtes un magicien. Et je vous précise également, je le rappelle, et je l'ai souvent dit, dans notre groupe, qu'en 2008, Concarneau se trouvait uniquement au-dessus de la moyenne des communes littorales touristiques de la même strate et non dans la situation catastrophique que vous aviez dénoncée à l'époque. Elle avait déjà connu cette situation en 1995, à cette époque-là, il n'y avait eu ni braderie de biens et ni l'immobilisme que l'on connaît depuis 4 ans. Je vous rappelle les propos de la Chambre régionale des comptes en 2008, qui était que l'effort et le niveau d'équipement de la commune, étaient supérieurs à ceux des collectivités de la strate. Nous avons alors fait le choix, d'une gestion dynamique de la dette, et nous l'avons assumé. Cela faisait de Concarneau une ville à la croissance démographique constante, c'était une ville qui attirait parce que nous faisons ce qu'il fallait. Aujourd'hui, par des lectures en date de début janvier, on fait le constat que la population baisse, et c'est la première fois. C'est un constat inquiétant dont vous portez la responsabilité, puisqu'il a été réalisé entre 2008 et 2012. Et si nous n'avions qu'un seul indicateur de l'efficacité de votre politique, celui-là est suffisamment parlant en dehors du rapport de la Chambre régionale des comptes, pour nous montrer que vous n'avez pas su mettre en place

les politiques adéquates pour conserver le dynamisme qui faisait Concarneau en 2008.

M le Maire :

Vous en avez terminé ? Merci Mme Le Meur. Mme Ziegler :

Mme Ziegler :

Merci M le Maire. Un certain nombre de choses ont été dites, donc je ne vais pas y revenir. Mais je voudrais quand même soulever quelques points, et vous demander quelques précisions. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, un certain nombre de préconisations sont faites et nous montre que tout n'est pas rose, comme M Debuyser nous le dit parfois et même si son pull est à la hauteur de nos espérances.

Entre 2009 et 2011, l'absentéisme pour cause d'accidents du travail a bondi de 467 à 655 jours, sans aucune explication. Je ne dis pas que c'est de votre faute...

M le Maire :

J'espère.

Mme Ziegler :

Je ne suis pas dans cette logique-là, contrairement à ce qui a pu être fait par ailleurs parfois dans le passé, pour décrier la politique des municipalités passées. J'espère quand même que M Debuyser pourra nous expliquer pourquoi ce bond d'accidents du travail. À de nombreuses reprises aussi, nous avons posé des questions sur l'état du personnel, car les explications ne nous apparaissaient pas toujours très claires. Nous apprenons à la lecture de ce rapport, qu'un certain nombre de ces documents ne sont pas conformes à la maquette budgétaire, que le tableau des emplois n'est pas en phase avec l'état du personnel joint en annexe du document budgétaire et que le dernier bilan social disponible, le bilan 2009 établi en 2010 (nous attendons celui de 2012), met en évidence un nombre élevé d'agents qui n'ont pas suivi de formations.

En ce qui concerne la gestion de l'eau, vous m'avez semblé botter un peu rapidement en touche tout à l'heure dans vos explications, et notamment sur 2 points. L'un concerne les périmètres de protection des captages. Il est dit dans le rapport que le code de la santé publique impose la mise en place de périmètres de protection autour des ressources d'eau potable exploitées par les collectivités publiques. Si pour le captage du Brunec qui représente 90 % de la ressource, les procédures sont achevées depuis 2007, il n'en est pas de même pour le cas du captage de Cadol. Je sais qu'il y a une enquête publique qui est prévue pour cette année, je pense que vous avez pris un peu de retard et cela est dû au fait que pendant....

M le Maire :

Vous n'allez pas nous refaire le coup du SDIS.

Mme Ziegler :

Je peux y revenir.

M le Maire :

Non, non mais attendez.

Mme Ziegler :

Non, mais tout simplement.

M le Maire :

Est-ce que vous connaissez le dossier ? Est-ce que vous savez pourquoi il y a des retards ? Excusez-moi, je vous interromps.

Mme Ziegler :

Oui, je vais vous dire pourquoi.

M le Maire :

Vous me hérissez par moment.

Mme Ziegler :

Parce qu'ici...

Mme Le Meur Gaël :

Ne coupez pas la parole, M le Maire.

Brouhaha....

Mme Ziegler :

Tout simplement, parce qu'ici même, lors d'un conseil municipal passé, vous nous avez dit qu'il n'était pas nécessaire d'ouvrir ce captage, de le refaire. Donc, vous avez changé d'avis, je vous en donne acte, c'est bien, mais il n'empêche que vous avez pris un peu de retard. En ce qui concerne les réservoirs d'eau, il est dit qu'ils ne permettent d'assurer qu'une journée de consommation dans certains secteurs de la ville, notamment dans les secteurs nord et ouest de la ville, d'où le projet d'un réservoir qui serait inscrit depuis 2006, pour un coût estimé à 2 millions d'euros. Je sais, c'est extrêmement cher, c'est compliqué, les années à venir vont faire que l'on va devoir sérieusement se pencher sur ces problèmes-là. Cela va avoir un coût énorme pour la ville, mais je pense qu'il fallait quand même qu'on le souligne ce soir. Voilà.

M le Maire :

Merci Mme Ziegler, excusez-moi de vous avoir interrompue. M Le Coz.

M Le Coz :

Je vais faire simplement une intervention qui est basée sur la page 14 et le rôle de la commission des finances. La Chambre des comptes semble s'interroger sur le fonctionnement de cette commission. La commission des finances est composée de 12 membres, mais son rôle n'a pas pu être évalué pour les exercices 2008-2009, en l'absence de compte-rendu. C'est étonnant qu'il n'y ait pas eu de compte-rendu. Pour 2010 et 2011, 6 compte-rendus ont été transmis à la Chambre, dont 4 pour 2011. Mais aucun d'entre eux ne traite de la préparation du budget primitif et des résultats d'exécution des budgets. En fait on s'aperçoit que cette commission, qui est un organe où l'opposition est représentée, et qui normalement est un lieu de réflexion, mais apparemment, il n'y a pas de réflexion qui se fait en commun sur le budget primitif. Je ne m'étonne pas beaucoup que vous ayez un peu de mal à faire fonctionner les commissions, parce que cela se passe pareil en commission urbanisme, qui n'est pas une commission urbanisme mais qui est une commission des permis de construire. La commission travaux est une commission où on découvre les choses après qu'elles aient été réalisées, quant à la commission développement durable, une fois sur deux, c'est déjà fait. Et la commission développement durable, là, il n'y a rien à dire parce que j'ai l'impression qu'elle ne se réunit plus qu'une fois par an pour voir les quelques subventions que l'on distribue. Il y a un problème récurrent de fonctionnement des commissions.

M le Maire :

Merci M Le Coz. Je comprends que vous interveniez parce que vous, vous êtes présent à toutes les commissions. De ce côté-là vous êtes clair.

M Le Coz :

Oui, celle dont je parle, je m'efforce d'y être.

M le Maire :

Oui, celle dont je parle. Mais manque de chance, c'est qu'il y en a d'autres.

Nous allons essayer d'être cohérents pour l'intervention. En somme, j'ai remarqué qu'il y avait 3 volets importants, le volet financier, le volet RH et le volet eau et assainissement, d'une manière générale, sauf qu'il y a une parenthèse concernant l'AG2R « La Mondiale ». Voilà ce que j'ai relevé d'une manière générale. Concernant les finances, je devrais et je peux laisser la parole à l'adjointe aux finances. Néanmoins, ce que je peux dire rapidement, c'est que c'est très technique, c'est comptable, et il y a des anomalies d'affectation, mais pour autant, cela ne remet pas en question la solvabilité et la véracité des comptes. Si Mme Lemonnier veut apporter un élément supplémentaire, je la laisse intervenir.

Mme Lemonnier :

Effectivement, concernant le DOB, par exemple, nous avons entendu, ici en conseil municipal, que notre débat d'orientation budgétaire n'était pas assez documenté. La Cour des comptes vous dit le contraire. Concernant le plan financier, je pense que la période 2008-2011, toujours selon la Cour des comptes, est caractérisée par une gestion visant à rétablir les grands équilibres dans le cadre de la politique de maîtrise des charges. Nous avons prouvé que nous avons pu améliorer la capacité d'autofinancement qui a fortement progressé. Vous avez entendu les chiffres déjà tout à l'heure. Parallèlement, le niveau des investissements a aussi été adapté afin de réduire l'encours de la dette. Au total, le ratio de désendettement s'est considérablement amélioré. Fin 2011, l'encours de la dette représentait 8,61 années d'autofinancement brut, contre 15,62 années fin 2008, contrairement à ce que disait Mme Ziegler, lors d'un conseil municipal, parce que vous preniez, vous, le début de l'année 2008 qui n'est pas du même ratio. Le ratio du 1^{er} janvier 2008 est bien de 19 années et quelques mois, comme nous l'avons déjà dit. Aussi, je formule un vœu pour 2013, j'aimerais entendre la vérité sur les chiffres qui sont d'ailleurs en votre

possession. Plutôt que des incohérences, plus simplement des mensonges, soyez une opposition constructive pour Concarneau, et non pas une opposition de démolition. Les concarnois sont des gens intelligents qui réfléchissent, et la 1^{ère} règle d'un élu, est de respecter son électorat. D'autre part, concernant les restrictions de l'offre bancaire dont on a aussi quelques fois parlé, et dont nous sommes concernés comme l'ensemble des collectivités, nous avons pris les mesures pour étaler nos investissements.

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier. Concernant les finances et le budget, c'est vrai que, que ce soit le DOB ou le budget primitif, nous avons remarqué il y a 2 ans, lors du budget 2012, que c'était insuffisant au niveau de la présentation aux élus des différents budgets. Nous avons corrigé, pour le budget 2013, vous avez pu vous apercevoir que nous avons donné des éléments plus complets sur le débat d'orientation budgétaire, et sur le budget primitif.

Maintenant, 1 autre volet important, il s'agit de l'eau, j'aimerais que M Calvarin intervienne d'une façon globale sur l'eau potable, l'assainissement, et plus précisément les questions qui ont été posées.

M Calvarin :

Pour ce qui est de la régie, il est évident que nous allons soutenir la régie. C'est la question que j'ai entendue. Nous venons d'ailleurs de refaire complètement les bureaux dans l'espace qui sera dédié au-dessus aux associations. Ce n'est pas pour le voir délégué à une entreprise privée. C'est une 1^{ère} réponse. Je crois qu'elle est suffisamment claire et que les investissements que nous avons fait l'année dernière sont aussi suffisamment clairs. Si nous avons eu à transférer cette régie-là à du privé, on n'aurait pas investi dans des locaux pour nos services, tout simplement. C'est relativement simple comme réponse. Sinon, au niveau du réservoir, le réservoir d'eau du Poteau vert fait l'objet des préoccupations des services. Nous avons, en cas de panne des pompes de relevage qui permettent d'alimenter le réservoir, en plein été, non pas une journée de réservoir tampon, mais 4 heures. Vous voyez que nous sommes dans une situation délicate. C'est pourquoi nous avons réservé sur le terrain à côté du SDIS, justement, un emplacement pour pouvoir construire ce réservoir. Dès que les budgets de modernisation du Brunec auront terminé la modernisation de cet équipement-là, les budgets qui viendront derrière seront affectés sur les réservoirs, de tout façon, parce que ce sera l'urgence. Mais on ne pouvait le faire dans un 1^{er} temps car l'usine du Brunec avait un retard au niveau technologique important. Il avait des pompes qui dataient de plus de 50 ans, avec des coûts d'entretien importants, des coûts énergétiques très élevés. C'est pour cela que les services, avec les élus ont préféré la modernisation de l'usine du Brunec, de rajouter sur cette usine le traitement par le charbon actif, qui est le traitement optimal pour garantir à tous une eau quasiment exempte de pesticides. Or, les traces qu'il y avait précédemment étaient conformes aux normes. Mais on pouvait améliorer nettement ce problème-là, et éviter l'été le petit goût de terre moisie. Ils en parlent d'ailleurs dans le rapport. Là, c'est pour les questions pratiques.

Vous avez certainement vu aussi que les indicateurs du service de l'eau sont en nette amélioration, c'est vrai que j'ai entendu beaucoup de critiques. L'ensemble du rapport, et je félicite les services d'ailleurs pour l'évolution de la qualité de ce service, montre que nous sommes passés avec des indicateurs qui ont nettement progressé par exemple au niveau des autorisations de déversement, nous étions à 2 en 2010, nous sommes à 9 maintenant, et les 9 plus grosses entreprises qui génèrent des effluents chargés ont systématiquement revu leurs autorisations de déversement et étaient contraintes de placer sur ces déversements des systèmes techniques qui permettent d'en assurer justement une coïncidence ou au moins un respect des normes qui était indiqué précédemment. Pour tout ce qui est réseau, c'est important. Vous avez vu aussi la capacité d'endettement qui est quand même améliorée. Le pourcentage des fuites qui était cité là-dedans, c'est vrai que l'on s'arrête à 2011, nous avons eu le chiffre du dernier semestre, et avec la fuite que nous avons trouvée sur le port, nous devrions atteindre les 75 %, c'est-à-dire que là nous passons dans la moyenne nationale au niveau des fuites sur ce domaine. Ce sera confirmé, de toute façon dans le rapport sur l'eau de 2012.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Concernant le périmètre de protection de Cadol, c'est vrai que c'est un fil rouge. Ça dure depuis très longtemps, je vous l'accorde. C'est un sujet qui est très complexe et difficile. Nous étions arrivés dans une phase de finalisation, sauf que l'État nous a demandé une étude d'impact. Aujourd'hui, il y a des études d'impact partout. C'est une contrainte administrative supplémentaire. Vous savez que nous avons quand même réussi à signer entre les parties, une convention, entre les communes de Melgven et de Rosporden. Cela n'a pas été facile, mais nous avons réussi à nous mettre d'accord, pour qu'il y ait un intérêt commun. Publiquement, je remercie le Maire de Rosporden qui a accepté que le réseau d'assainissement collectif, puisque les services de l'État nous demandaient un réseau d'assainissement collectif dans le secteur proche du périmètre de protection. Il y avait plusieurs projets, il y avait un projet in situ, il y avait le projet de reverse sur Melgven, et il y avait ce projet sur Rosporden. La commune de

Rosporden a donc accepté de relier le réseau d'assainissement vers son réseau, jusqu'à l'usine Bonduelle. C'est une avancée, la convention est signée, et je pense qu'après cette étude d'impact, nous pourrions avancer et permettre au Préfet de signer cet arrêté préfectoral de protection du périmètre. Oui, c'est long. C'est très compliqué au niveau de la réglementation, au niveau des procédures. Il y a une enquête publique, ce n'est pas simple, il y a des délais qui sont malheureusement indissociables et il faut malheureusement les accepter comme tels.

Je crois que Mme Depoid avait un élément de réponse pour Mme Dieterlé, concernant le tourisme.

Mme Depoid :

Merci M le Maire. Oui, Mme Dieterlé, vous vous posiez des questions sur les associations dont les dossiers ne sont effectivement pas toujours très bien remplis, mais ce qui pourrait être grave, pour des associations qui ont un budget supérieur à 150 000 €. J'ai comme vous, constaté page 7, on s'inquiétait pour l'office du tourisme, qu'elle ne remplisse pas une case qui, dans le compte financier, au sujet des rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles, et salariés ainsi que leurs avantages en nature. J'ai vu cela bien entendu immédiatement avec l'office de tourisme, tout simplement, il n'y a pas de rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles. Les bénévoles n'ont pas de rémunération. Et quant aux cadres salariés, il y a un seul cadre salarié, mais qui n'a pas d'avantage en nature. Nous avons corrigé le petit problème, c'est-à-dire que maintenant, il y aura une ligne où il y aura marqué néant et néant. Ce n'est pas qu'il y avait un problème à ce sujet-là, mais c'est qu'effectivement au niveau comptable ce n'était pas très explicite.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. M Besombes.

M Besombes :

C'était pour intervenir suite aux propos que nous avons pu entendre tout à l'heure et où nous avons l'impression que vous allez chercher souvent des détails. Je voudrais revenir sur l'essentiel, il s'agit de la stratégie financière qui a été analysée de façon approfondie ici et ressortir les lignes les plus importantes. Page 14, nous sommes sur la stratégie financière, le point 2-1-2. Pour la période examinée par la chambre, la stratégie financière est caractérisée par la volonté de rétablir des équilibres financiers, fortement dégradés en raison d'un endettement élevé, puisque l'encours à la clôture de l'exercice 2007, représentait près de 19 années de capacité d'autofinancement brute. Par ailleurs, la capacité d'autofinancement nette est négative à hauteur de 2 922 €. Ce que je voulais dire, c'est qu'il n'est dans mon propos, surtout pas question de dire c'était moins bien avant, c'est mieux maintenant, etc... Je veux simplement que vous puissiez convenir que la situation financière aujourd'hui, est satisfaisante pour la ville de Concarneau. Concernant les durées d'endettement, aujourd'hui nous sommes sur 6 années alors que nous étions à 19 années quelques années plus tôt. Ensuite, la capacité d'autofinancement nette, était négative à hauteur de 2 922 €. Aujourd'hui, nous sommes sur un excédent de l'ordre de 2 millions d'euros. À chaque fois que nous investissons, il y a 2 millions d'euros que nous pouvons verser du fonctionnement à l'investissement, et ça c'est une force.

Nous allons ensuite sur la page 19, sur l'évolution des charges de gestion et donc sur la situation financière de la ville de Concarneau. Entre 2008 et 2011, la charge de gestion ne progresse que de 5 %, cette évolution traduit une politique de maîtrise des charges, en phase avec les orientations budgétaires. Ensuite, sur la capacité d'autofinancement brute au point 2-3-2-2, la période 2008 - 2011 est caractérisée par un redressement très important de la capacité d'autofinancement brute, qui en 2011, représentait 14 %, etc... Ensuite, sur la capacité d'autofinancement nette, le point 2-3-2-3, entre 2008 et 2011, la capacité d'autofinancement nette a été constamment positive. La forte augmentation constatée en 2011 etc... etc....

Ensuite, si je passe page 21, le point 2-3-4-2 sur l'évolution du stock de dettes par rapport au produit réel de fonctionnement, entre 2008 et 2011 inclus, la commune s'est désendettée de manière significative puisque fin 2011 l'encours représentait 1,25 année du produit réel de fonctionnement. Sur les lignes suivantes, le point 2-3-4-3, l'évolution de la capacité de désendettement, fin 2008, l'encours de la dette représentait 15,62 % et il est indiqué après, que l'encours fin 2011, est de 8,6 années.

Simplement, que vous puissiez convenir que la situation financière de la ville de Concarneau est correcte. Sans dire que c'était moins bien avant, etc... et ce qui est une chance pour la ville de Concarneau aujourd'hui, puisque vous savez que lorsque l'on veut financer de l'investissement, l'argent se fait rare auprès des banques et auprès de l'État, et vous avez raison de le souligner puisque comme on peut le lire dans la tribune du PS, il y a une diminution du concours de l'État. Donc, de pouvoir présenter à nos partenaires bancaires, des comptes qui sont sains, cela permet de financer nos investissements et en plus, une partie des investissements sont financés sur fond propre. Ce sont donc toutes sortes de charges financières qui n'incombent pas aux comptes publics, donc aux concarnois. C'est d'ailleurs stipulé dans ce même rapport. Je pense que vous avez oublié quelques points qui étaient importants, je préférerais vous les

rappeler.

M le Maire :

Merci M Besombes. Je crois qu'il faut revenir sur la transat AG2R « La Mondiale », vous êtes pressée de voir, Mme Dieterlé. Je vais laisser la parole à Xavier Calvarin sur l'AG2R. Nous sommes sur la page 9.

M Calvarin :

Cette remarque va tout à fait dans le sens de la clarté des comptes que j'avais déjà évoqués lors du bilan, si vous vous le rappelez sur la dernière édition et où nous avons eu quelques frictions avec l'entreprise. Je ne l'ai pas caché. Ça nous permettra justement, si une nouvelle édition advenait, de demander, de réclamer cette transparence que nous serions aussi en droit d'attendre.

M le Maire :

Oui, effectivement, c'est surtout sur l'affectation des fonds. Aujourd'hui, la Cour des comptes nous demande justement qu'il y ait un marché de prestation de service avec un objectif de promotion de son image. Mais, sachez que si 2014 il y a, nous nous sommes engagés avec le Conseil régional et le Conseil général, pour qu'il y ait une convention commune. Chacun a son rôle et surtout les prestations qui vont avec. C'est ce qui a été prévu et ce que nous avons annoncé à Penduick, si nous repartions en 2014. M Lahuec voulait intervenir.

M Lahuec :

Oui, M le Maire, je voudrais abonder dans ce que vous avez dit au niveau du cycle de l'eau, l'eau et l'assainissement, par rapport à Xavier Calvarin. Nous avons aujourd'hui plusieurs axes de travail. Nous avons la CCA. Aujourd'hui, dans le comité de pilotage d'une compétence supplémentaire de l'eau et l'assainissement, initialement, la CCA avait proposé la compétence de l'assainissement, et nous, à Concarneau, nous avons dit, il faut avoir la ressource. Qu'entendons-nous par la ressource ? C'est l'approvisionnement en eau. Ça, c'est un point précis. Par contre, comme le disait Xavier Calvarin, la gestion de l'eau restera sur Concarneau. Ensuite, il faut savoir qu'au Conseil général, nous avons un comité de pilotage justement, sur le schéma directeur de la ressource en eau. C'est un gros travail. Aujourd'hui, nous sommes sur le domaine de la direction des sujets. Nous sommes dans un débat qui est quand même important. Et sur le débat des châteaux d'eau et des réserves d'eau, nous ne pouvons pas l'ignorer, nous ne pouvons pas le faire sans ce schéma directeur. Ce sont des points que je voulais préciser. J'ai un autre point, vous pouvez également vous reporter sur les rapports sur l'eau que nous vous remettons chaque année. Ils sont suffisamment explicites. Ce sont des images beaucoup plus précises que la Cour des comptes. Le dernier point qui concerne purement l'assainissement, je voudrais quand même temporiser les remarques de la Chambre des comptes, puisque le problème des autorisations de rejet et de conventions de déversement dans le réseau public et le traitement à la station d'épuration sur janvier 2013, le programme, aujourd'hui, est arrivé à peu près à 90 %. C'est-à-dire que pour les plus gros pollueurs, nous avons revu toutes leurs conventions. C'est un aspect technique mais c'est un aspect financier également.

M le Maire :

Merci M Lahuec. Je pense qu'il est important que les ressources humaines interviennent parce qu'il y a eu des remarques dans ce domaine. Je voudrais donc que M Debuyser intervienne sur les éléments qui ont été précisés.

M Debuyser :

Oui, il y a eu 3 ou 4 éléments. Pour répondre à Mme Le Meur, oui, il y avait effectivement un directeur, qui n'en était pas un, puisqu'il était directeur du CCAS. Le CCAS était beaucoup plus gros qu'il ne l'est aujourd'hui, puisqu'il rassemblait le sport, jeunesse, etc... à mon avis.... Attendez, ne dites pas non. Ne mentez pas. À mon avis...

micro coupé... Laissez-moi parler quand même. À mon avis, il est extrêmement difficile d'être directeur du CCAS et en plus des ressources humaines, surtout dans l'état dans lequel ce service se situait. Pour rejoindre Mme Ziegler, c'est vrai que tout n'est pas encore rose, comme mon pull qui ne l'est pas d'ailleurs, c'est vrai que ce n'est pas rose, mais quand on sort du noir, Mme Ziegler, on ne peut pas atteindre la couleur dès le lendemain. Vous me parliez des accidents. C'est vrai, mais regardez la courbe démographique des agents de la municipalité. Nous allons vers une vieillesse accentuée pour des emplois....

Brouhaha....

M Debuyser :

Quand vous soulevez un enfant et que vous vous cassez le dos, c'est un accident du travail. Quand vous

soulevez un seau d'eau et que vous vous abîmez le bras c'est également un accident du travail. C'est vrai, vous pourrez assister au rapport qui aura lieu bientôt, sur le rapport annuel du CHSCT, vous aurez tous les chiffres, service par service, jour après jour et heure après heure. Comme cela, vous verrez qu'effectivement, l'âge des agents territoriaux commence à se faire ressentir dans certains domaines particuliers, surtout chez les ATSEM etc...

Je tiens à rappeler quand même que l'accident du travail est aussi dépendant d'un document extrêmement important, qui est obligatoire, qui devait être mis en place depuis très longtemps, mais qui n'a jamais été fait. Nous l'avons repris et enfin, il est terminé. Il s'agit du document unique. Le document, qui effectivement, par emploi détermine les risques de cet emploi et peut prémunir les agents d'accidents du travail. Et, je n'attends pas de réponse.

M le Maire :

Merci M Debuysier. Mme Le Meur, allez, on conclut rapidement.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais encore me répéter mais ça ne va pas être long.

M le Maire :

Ce n'est peut-être pas nécessaire alors.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne vais pas me répéter sur ce que j'ai dit ce soir. Mais c'est me répéter sur des propos que j'ai pu tenir ou que d'autres du groupe ont pu tenir. Mais, à entendre ce que j'ai entendu là, je pense qu'il y a un truc qui n'a toujours pas été compris. La page 14 sur la gestion ok, mais encore une fois, c'est un cycle normal de gestion dans les collectivités. Et même M le Maire qui fait oui de la tête l'a compris et l'a reconnu au bout de 2 ans, en disant que toutes les collectivités ont des périodes d'investissement et des périodes plus calmes et plus posées pour refaire la trésorerie. Donc, il n'y a rien, mais alors rien, d'exceptionnel à cela M Besombes, et donc ce n'est pas la peine de revenir là-dessus.

M Besombes :

Comme ça c'est pratique.

Mme Le Meur Gaël :

Non, il n'y a rien d'exceptionnel à cela. C'est une habitude et une gestion normale de toute collectivité. Vous avez maintenant, 2 choix pour bien comprendre ce qui s'est passé. Soit vous regardez le passé, et notamment ce que je disais tout à l'heure, la gestion entre 1995 et 2001, soit sinon, vous regardez l'année prochaine parce que je serai curieuse de connaître le taux d'endettement de la ville de Concarneau sur le budget 2014, si vous réalisez véritablement tout ce qui est annoncé.

M le Maire :

On ne sera peut-être plus là.

Mme Le Meur Gaël :

Vous voterez quand même un budget en décembre 2013, rassurez-moi. Sur un budget qui sera au moins pour la moitié de 2014. Là, nous aurons des chiffres le taux de réalisation et sur le taux d'endettement. J'espère que cette fois-ci vous aurez compris, M Besombes.

M le Maire :

M Besombes, allez, vous concluez, et nous passons au vote. D'ailleurs, il n'y a pas de vote, c'est merveilleux, je commence à fatiguer, moi à partir de 22h30.

M Besombes :

Juste pour dire à Mme Le Meur, j'arrive à comprendre dans la limite du compréhensible. Vous êtes en train de me dire, c'est tout à fait normal ce qui se passe, etc... Attendez, nous sommes autour de 6 années, ça c'est la normalité, puisque nous sommes dans la strate. C'est la normalité. Quand nous étions à 19 années on était à 2 fois la strate. Là, nous n'étions pas dans la normalité, on était dans l'exceptionnel. Je ne voulais pas, Mme Le Meur rentrer dans le débat, à savoir comment vous avez laissé les affaires etc... Cela n'intéresse plus personne. Je voulais simplement que vous puissiez convenir que la situation financière de la ville de Concarneau, aujourd'hui, est dans une situation correcte. C'est tout. Je ne voulais pas que vous puissiez aller chercher la petite ligne etc... La situation de la ville de Concarneau, en 2012, est correcte. Voilà. Et on s'arrête là-dessus. Et si on est d'accord là-dessus, et bien tout va bien.

M le Maire :

Merci M Besombes.

Nous allons passer au point suivant. Nous allons changer complètement de sujet puisqu'il s'agit de l'attribution des subventions aux associations. Je vois que Mme Depoid commence à fatiguer. Nous allons passer la parole à Mme Lemonnier pour présenter le dossier et après vous interviendrez si vous le voulez sur ces subventions.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

5	Moyens généraux - finances : Attribution de subventions aux associations
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier pour cette présentation courte. Mme Dieterlé a quelque chose à nous dire.

Mme Dieterlé :
Elle est courte mais elle est inexacte, M le Maire. Après examen des dossiers, les commissions municipales ont proposé une attribution. Elles ont effectivement proposé mais elles n'ont pas été entendues. Je ne peux pas voter contre les attributions de subventions aux associations. Je trouve que c'est illégitime que ces organismes qui font de la délégation de service public, qui créent du lien social et qui animent la ville sportivement, culturellement ou socialement soient délaissés. Mais néanmoins, je dirai qu'il y a des choses qui sont très insatisfaisantes sur la façon dont les choses se passent. Je voulais répondre tout à l'heure à Mme Lemonnier, mais, bon ça ne fait rien, je profite de l'occasion ici. C'est vrai que je suis assez d'accord avec M Le Coz, quand on discute dans les commissions des finances, c'est souvent des petites remises de dettes d'eau etc... Nous n'avons jamais de débat de fond. Il se trouve que certaines commissions, de plus, se trouvent systématiquement en même temps que d'autres commissions de la CCA. C'est quand même très gênant. Je ne suis pas irremplaçable, mais en général, j'essaie quand même de venir quand je peux. Effectivement, les commissions municipales ont proposé, il y a eu des arbitrages budgétaires avec lesquels je ne suis pas d'accord. Je ne vais pas rentrer dans des détails, notamment, mais je le dis quand même parce que c'est un principe général. C'est-à-dire qu'en fait, des subventions de fonctionnement sont nettement insuffisantes, elles sont transformées en subventions exceptionnelles pour ne pas avoir d'engagement. On peut le comprendre pour des associations qui ont un, deux ou trois ans d'existence. Mais quand les associations ont cinq ou dix ans d'existence, ce n'est plus normal parce qu'elles ont fait la preuve de leur pérennité et du service qu'elles rendaient à la population. J'estime qu'à ce moment-là elles devraient avoir des subventions convenables. D'autant plus, et cela vous le savez et je pense que M Nydell s'il était-là, le dirait aussi, qu'en fait les associations qui reçoivent des subventions des villes, les subventions qu'elles peuvent recevoir d'autres collectivités publiques, sont indexées non pas sur leurs subventions exceptionnelles mais sur leurs subventions de fonctionnement. Je ne sais pas ce qu'il en est au service des sports, parce que je ne suis pas à la commission des sports. Mais je pense qu'il doit en être de même. Cela doit être la même chose ainsi que pour d'autres associations. Ce qui n'est pas tout à fait normal. En effet, j'estime que quand il y a une somme qui est donnée il faut la donner en fonctionnement. Ça n'empêche pas l'association effectivement, et je le disais tout à l'heure, de rendre des comptes, de faire vérifier l'objet de ses subventions. Mais, ce qu'il se passe actuellement et qui n'était pas le cas avant, c'est que maintenant, vous n'attribuez les subventions exceptionnelles que sur remboursement de facture. Premièrement, cela grève des petites associations qui n'ont pas les moyens de faire les avances financières. En fait, elles se retrouvent à payer des agios parce la subvention ne vient qu'après, en remboursement. Donc, en fait, elles ne peuvent pas avoir non plus des projets qui par exemple s'étendraient sur deux ans. Il peut y avoir une année où vous dépensez moins et l'année d'après vous avez un plus gros projet, vous dépensez plus. Le fait de transférer systématiquement des budgets de fonctionnement en subvention exceptionnelle, je trouve qu'il est mauvais, et je le dis. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce dossier.

M le Maire :
Très bien. M Carduner.

M Carduner :
Oui, merci. Je vais rejoindre ma collègue à côté, Dominique, nous trouvons que la part réservée à l'exceptionnel est quand même assez importante, voire très importante parce qu'elle représente 1/7^{ème} du budget total des subventions. En plus, on remarque que ces subventions exceptionnelles n'ont plus de caractère exceptionnel dans la mesure où elles sont reconduites systématiquement tous les ans. Je sais que ce n'est pas évident, mais il y aurait peut-être là, matière à réflexion, d'autant plus que lors de précédentes interventions, si ma mémoire ne me fait pas défaut, M Quillivic nous avait dit qu'il avait été mis en place un système pour l'attribution de subventions.

Inaudible....

M Carduner :

Oui, mais vous permettez de le rappeler. En plus, vous n'avez pas à m'interrompre, mais bon, vous répondrez tout à l'heure sans doute. Par contre, je voulais faire part d'un problème au niveau de la pratique du football à Concarneau, au niveau structurel. Il s'avère que depuis plusieurs années, c'est un problème qui se repose et qui va continuer à se poser par manque de structures. Ce qui amène le club de l'US Concarnoise, par exemple, à faire faire disputer des matchs à des jeunes du côté de Kernevel, Pont-Aven, Rosporden, ils y sont bien accueillis, c'est certain, mais vous comprendrez bien que ce n'est pas toujours satisfaisant en terme de représentativité pour la ville par exemple, en terme de déplacements pour les enfants et pour les parents. Comme la Cour des comptes conseillait un recours plus important de mutualisation au niveau de CCA concernant le tourisme et la culture, nous nous posons la question de savoir si cette question ne pouvait pas être soulevée aussi pour le sport, puisque nous avons quand même un gros souci sur Concarneau, voilà, merci.

M le Maire :

Merci M Carduner. Il y a d'autres intervenants ? M Calvarin et ensuite je passerai la parole à Bruno Quillivic.

M Calvarin :

C'est juste pour les investissements des sports. De découvrir que nous avons un problème structurel sur la ville, quand je vois dans quel état étaient les vestiaires de Kerhun ou le terrain même de l'USC, je crois que de ce côté-là nous n'avons pas été absents sur le dossier. Nous avons fait de lourds investissements. Maintenant, effectivement, il manquerait peut-être des terrains, ce sera peut-être l'objet de futurs investissements mais dans l'état actuel des choses, nous avons déjà investi, assez lourdement sur ces équipements-là.

M le Maire :

Merci M Calvarin. M Quillivic, vous pouvez intervenir ?

M Quillivic :

Je partage entièrement ce que vient de dire Xavier Calvarin. Effectivement, il y a une difficulté au niveau des terrains. C'est vrai que nous avons un grand nombre de terrains quand même pour une ville de 20 000 habitants. Il faut quand même le reconnaître aussi. Mais effectivement, ce sont des terrains en herbe, dans une région, qui malheureusement n'est pas toujours ensoleillée. C'est vrai qu'après un hiver comme celui-ci, les terrains ont beaucoup souffert. Nous avons essayé de permettre aux clubs de s'entraîner dans la mesure du possible. Notre but, au service des sports, est de gérer les terrains sur l'année entière, et ne pas être obligé, au mois d'avril, de dire aux clubs, désolé, les terrains sont définitivement impraticables. Le but est de bien les entretenir. Effectivement, il y a une difficulté au niveau des terrains, et je pense qu'un terrain synthétique dans l'avenir, devrait être fortement envisagé, peu importe qui sera à suivre, parce que c'est vrai qu'en terme d'utilisation, cela permet une utilisation plus importante. Maintenant, cela a un coût. Un terrain synthétique, c'est un million d'euros. Effectivement, le positionnement nous permet en fonction du positionnement d'obtenir des subventions. Mais cela reste un coût relativement important. Je rappelle aussi qu'il y a d'autres besoins au niveau de la commune en terme de salles de sport et de rénovation de bâtiments sportifs. Tout cela est à prendre en compte dans une ville. Il y a le football, il faut le soutenir et nous soutenons il me semble le football. Mais il y a aussi d'autres structures qu'il faut soutenir.

M le Maire :

Oui, M Carduner.

M Carduner :

Je vous remercie. Je ferai très court, mais je suis surpris. Autant le ton de M Quillivic me satisfait, mais M Calvarin pense toujours qu'il se fait agresser. Je n'ai pas agressé M Calvarin ni la municipalité, au sujet de ces terrains. J'ai dressé un constat, tout simplement. Ce n'est pas la peine de nous ramener encore en arrière, aux vestiaires de Kerhun, dont personne n'en a rien à faire maintenant.

Brouhaha....

M Carduner :

Vous avez réalisé les vestiaires de Kerhun, dont acte. Je ne suis pas en train de vous critiquer.

M le Maire :

On ne peut pas dire qu'on en a rien à faire.

M Carduner :

Je veux juste dire que c'est passé, donc à un moment il faut avancer. Il y a un manque de structures et M Quillivic l'a reconnu, point barre. C'est tout, il faut réfléchir là-dessus.

M le Maire :

S'il vous plaît. Nous pourrions reprendre toutes les lignes des subventions. Les commissions se sont réunies. La commission des finances, certes, peut-être insuffisamment. Mais, en réunion de municipalité, il y a eu des arbitrages qui ont duré longtemps. Je peux vous dire que nous avons tenu compte des éléments. Nous avons essayé d'être le plus objectifs possible. Maintenant, peut-être qu'il y a des associations qui se trouvent lésées par rapport à d'autres. Mais nous avons essayé d'être le plus transparent et objectif possibles. Contrairement à ce que vous pourriez penser, les élus de secteur, les élus de délégation, défendent leurs services, ils défendent leur secteur, leur délégation. C'est, au travers des arbitrages, culture, sport, social, que nous arrivons, ensemble, mais ce n'est pas facile à déterminer les points de concordance, même si ce n'est pas facile. Mme Ziegler avant de passer au vote.

Mme Ziegler :

J'ai une remarque et un regret. La remarque concerne le comité de jumelage, vous enlevez à la subvention 800 euros pour une dette de 800 euros que vous doit l'association, dites-vous. À ma connaissance, j'ai eu un membre du comité de jumelage au téléphone, il m'a dit que cela avait été payé.

M le Maire :

Je prends note. Peut-être que nous avons la réponse ? Soit M Echivard, ou Mme Lemonnier.

M Echivard :

La subvention qui est accordée régulièrement fait 13 600 euros. C'est vrai que lors de l'anniversaire des 40 ans du jumelage de Senne - Concarneau, on avait hébergé à Foch, 16 personnes. Quand les concarnois sont allés à Senne pour le même anniversaire, c'était un forfait de 50 euros. Nous avons convenu que lorsque les personnes de Senne viendraient à Concarneau et seraient logés à Foch, ce serait aussi 50 euros par 16.

M le Maire :

C'était convenu avant.

M Echivard :

Donc, 800 euros, je me suis quand même renseigné auprès du service finances avant, pour savoir si cela avait été versé, mais pas à ma connaissance. C'est pour cela qu'il y a cette différence-là, de 13 600€ - 800€. Vous pensez bien que si cette somme est versée, il y aura la même subvention.

M le Maire :

Merci M Echivard. Mme Lemonnier, vous êtes d'accord ?

Mme Lemonnier :

Oui.

M le Maire :

Très bien.

Mme Ziegler :

Mon regret, c'est que vous n'ayez pas fait d'effort pour l'œuvre des filets-bleus. Ils vous avaient demandé une subvention un peu supérieure. Je n'ai plus en tête les chiffres, quand je dis un peu, c'est oui, un peu. Ils ont dû faire face à des événements qui ont un peu plombé leurs comptes l'an dernier. Le temps, pas extraordinaire, le fait qu'ils soient décentralisés dans un lieu qui ne leur convient pas, je sais que nous en avons discuté ici et que vous n'êtes pas d'accord. Mais il me semble que pour d'autres associations lorsqu'ils doivent faire face à des difficultés qui ne leur incombent pas, vous pouvez parfois verser des subventions exceptionnelles. Je pense que là, vous auriez pu le faire aussi. Ce serait bien que la règle soit la même pour tout le monde.

M le Maire :

Merci Mme Ziegler. Nous essayons d'être le plus proche possible des associations, en l'occurrence les filets-bleus. Je peux vous dire qu'avec Jean-Claude Bluteau, nous nous voyons assez régulièrement. Nous entretenons des relations très cordiales et nous trouvons des terrains d'entente. Et vous pouvez remarquer qu'il n'y a pas véritablement de sujet de discordance qui apparaissent, même si évidemment, on peut toujours avoir plus.

Nous allons procéder au vote, si vous le voulez bien. Concernant les attributions de subventions aux associations, je vous demande de voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 22 voix pour, 1 contre (Mme Paris) et 10 abstentions (M Le Coz) (Mme Ziegler, Mme Le Meur Gaël, Mme Le Meur Marie, M Percebois, M Carduner, M Colin, M Quénéhervé) (Mme Dieterlé, M Colimard).

M le Maire :

Bien, nous allons passer au point n° 6 qui me concerne.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

6	Direction générale des services : CCA - Ville de Concarneau - approbation des procès-verbaux des mises à disposition de biens dans le cadre des transferts de compétences - Musée de la pêche et Organisation des transports urbains
---	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport :

Là nous sommes bien sur une mise à disposition, une substitution. La ville de Concarneau restant propriétaire des biens.

Est-ce qu'il y a des observations sur ce dossier ? M Le Coz.

M Le Coz :

J'ai une question qui va peut-être vous paraître un peu naïve. C'est au sujet du Musée de la pêche. Je n'ai pas suivi du tout ce dossier. Concernant le transfert des œuvres, là on parle des bâtiments, mais la valeur d'un Musée, ce sont les collections ! Comment s'est fait le transfert des collections ?

M le Maire :

Nous allons demander à Mme Depoid. Je suis sûr qu'elle connaît ça par cœur.

Mme Depoid :

Je ne veux pas dire de bêtises, mais les collections d'un Musée appartiennent en fait au Musée. C'est Musée de France. C'est ni à CCA, ni à la ville, ça appartient au Musée.

M le Maire :

Là nous parlons bien de mise à disposition des biens immobiliers. Il n'y a plus d'observations ? Nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas.

Abstentions ? Pas d'abstentions ? Non plus.

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :

Le point n°7 est une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Lanriec. Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

7	Moyens généraux finances : Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Lanriec
---	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Est-ce qu'il y a des observations ? Nous n'allons pas rentrer dans le détail de cette organisation. Peut-être que vous en avez eu connaissance en commission culture ? C'est un beau projet, c'est une belle manifestation, un bel événement, et nous avons voulu adhérer et accompagner ce projet qui est très intéressant.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :

Le point n°8, nous sommes dans les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget principal. Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

8	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
---	---

Mme Lemonnier :

Ces admissions en non-valeur concernent 3 personnes sur les 4 budgets qui vont suivre, de 2006 à 2012. Ce sont tous des dossiers de surendettement.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien. Est-ce qu'il y a des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :

Le point n°9, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

9	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
---	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Nous allons pouvoir voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :
Le point n° 10, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

10	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. On vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :
Le point n°11, budget annexe des restaurants municipaux, des non-valeurs.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

11	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants municipaux
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci, nous pouvons passer au vote ?
Ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :
Alors, demande de remise gracieuse sur le budget annexe de l'eau.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, M Quénéhervé.

M Quénéhervé :
Une seule interrogation, c'est vrai que nous voyons là, le budget annexe de l'eau, après nous allons voir le budget annexe de l'assainissement. C'est vrai que ça commence à faire des sommes assez conséquentes, c'est vrai que les lois ont changé, ce serait bien que l'on précise à l'ensemble des élus, un peu comment cela fonctionne. Nous avons aussi le sentiment, c'est vrai que c'est un problème de m³, on voit des montants de facturation élevés et des remises qui paraissent plus faibles pour certains que pour d'autres. C'est assez complexe comme mécanisme.

M le Maire :
M Lahuec va répondre.

M Lahuec :
Je vous rappelle que nous avons adopté tout récemment, des procédures pour ces remises gracieuses. Le 1^{er} élément, est quand un demandeur fait une demande de remise, on lui impose d'avoir une réparation et une facture par un professionnel. Ça, c'est la 1^{ère} mesure. Vous savez aussi que chaque famille, chaque compteur, a une consommation dite normale. Et le delta que vous voyez-là, c'est la consommation au-dessus du delta. Sur les 2 modes de facturation, parce que vous avez l'eau et l'assainissement, c'est normal, puisqu'en fait, ce qui n'est pas consommé et utilisé par exemple pour l'assainissement sur la station d'épuration, on ne va pas faire payer x m³ à un pétitionnaire alors que cela n'a pas travaillé en station d'épuration. Pour l'excédent d'eau, c'est ce que je vous explique, c'est le delta en plus, constaté par un changement d'index.

Mme Le Meur Gaël :
Oui, mais elle a quand même été produite, ça représente un coût pour la ville. Pourquoi on fait une remise gracieuse pour l'eau ? Pour l'assainissement, c'est compris, et c'est ce qui se faisait d'habitude.

M Lahuec :
Ecoutez, je vous renvoie à la convention que nous avons adoptée en conseil municipal dernièrement. Je ne l'ai pas là sous les yeux. Je pourrai vous la redonner, mais retournez vers ces éléments, tout est bien décrit, il n'y a pas de contestation possible.

Mme Le Meur Gaël :
Donc, une remise gracieuse sur l'eau, c'est nouveau ?

M Lahuec :
Disons que le mécanisme existait, mais il a été formalisé. Cela rentre dans le cadre d'une règle aujourd'hui.

Mme Le Meur Gaël :
Pas sur le budget de l'eau. Sur le budget de l'assainissement oui, mais pas sur le budget de l'eau.

M le Maire :
Avant cela existait, à chaque conseil municipal nous avons toujours voté des demandes de remise gracieuse concernant l'eau.

M Lahuec :
Le cycle de l'eau l'a formaté.

M le Maire :
S'il vous plaît ! M Calvarin peut peut-être nous éclairer.

M Calvarin :

Il faut savoir que la législation vient encore d'évoluer dernièrement. Les textes d'application viennent d'être votés avant Noël. À partir de maintenant, personne ne pourra se voir facturer plus de 2 fois sa consommation moyenne. C'est-à-dire qu'au-delà, ce sera de toute façon pris en charge par la ville. Cela veut dire qu'au niveau des services, nous devons être plus rigoureux justement peut-être sur les contrôles, sur les recherches de fuites, parce qu'au-delà de cette quantité consommée, s'il y a des dépassements importants ce sera de toute façon sur notre budget, parce qu'il y aura le plafonnement de cette facturation au doublement de la facture précédente. Voilà la règle, nous travaillons dessus avec le service des eaux pour voir à l'officialiser. Il faut savoir que nous avons aussi un agent supplémentaire au service de l'eau qui n'est justement chargé que de la recherche des fuites parce que c'était un des éléments qui nous donnait un ratio d'efficacité relativement bas.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Je propose de voter globalement ces différentes demandes. Nous n'allons pas les reprendre les unes après les autres. Si vous êtes d'accord, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :

Le budget annexe de l'assainissement avec des remises gracieuses, nous retrouvons la même situation.

13	Moyens généraux- finances : Demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 33 voix pour.

M le Maire :
Le point n° 14, décision budgétaire modificative pour la fin de l'exercice 2012, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

14	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°7 - fin d'exercice 2012
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Comme il est noté, on vote 476 euros pour les sentiers côtiers. Est-ce que vous pouvez nous dire où est-ce que vous en êtes dans votre souhait de faire que le sentier côtier se prolonge tout au long du littoral, notamment sur la presqu'île du Cabellou ?

M le Maire :
M Besombes connaît bien le sujet.

M Besombes.
C'est une étude qui est pilotée par l'État. L'étude a été restituée définitivement à la ville de Concarneau. Une présentation sera faite prochainement aux conseils de quartier du Cabellou et du Rouz. Ensuite, cela pourra être confié pour l'enquête publique.

M le Maire :
Nous pouvons voter la DBM ? Oui, M Quillivic.

M Quillivic :
Une petite remarque pour revenir à ce que M Carduner disait tout à l'heure. C'est vrai qu'il y a un problème de terrains, mais nous pouvons quand même remarquer l'entretien qui est fait et la mise en place d'arrosage automatique constant sur les terrains actuels. Ce n'est pas quelque chose de visible, mais c'est quelque chose que l'on fait, pour justement permettre aux terrains d'être plus praticables.

M le Maire :
Bien aller, la DBM sur le budget principal.

Quels sont ceux qui sont pour ? Attendez, vous voulez que je reprenne, Mme Dieterlé ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix pour et 10 abstentions (M LE COZ) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Bien, une DBM concernant le budget annexe des restaurants municipaux pour la fin d'exercice 2012, Mme Lemonnier.

15	Moyens généraux- finances : Budget annexe des restaurants municipaux - Décision budgétaire modificative n°5 - fin d'exercice 2012
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix pour et 10 abstentions (M LE COZ) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Une DBM sur le budget principal pour l'exercice 2013.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

16	Moyens généraux - finances : Budget principal - Décision budgétaire modificative n°1 - exercice 2013
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
J'ai juste une question. Actualisation de la subvention versée au SDIS. Vous avez annoncé récemment que le permis de construire avait été signé. C'est une bonne nouvelle. Est-ce que vous pouvez me rappeler quand le terrain a été acheté ? Parce que je n'ai pas vu ça. Si le permis de construire a été signé c'est que le terrain a été acheté.

M Debuyser :
Le compromis de vente a été signé. Compromis de vente vaut vente. Mais la vente réelle n'a pas encore été signée.

Mme Le Meur Gaël :
Cela ne vaut pas vente.

M Debuyser :
Il faut vous renseigner alors.

Mme Le Meur Gaël :
Quand est-ce que le compromis de vente a été signé ?

M Debuyser :
Par contre, comme l'a dit M le Maire tout à l'heure, nous avons une étude d'impact sur ce terrain, qui fait que M Guyader, le propriétaire de l'ensemble du terrain, ne souhaite pas signer l'acte de vente avant que le lotissement en entier soit approuvé et exempt de tout recours.

Mme Le Meur Gaël :
Le compromis a été signé quand ? Il y a deux mois ou il y a un an ?

M Debuyser :
Il y a 6 mois, par là, oui.

Mme Le Meur Gaël :
Et comment est-ce que l'on peut signer un permis de construire pour un terrain que l'on n'a pas acheté ? Puisque nous en sommes toujours à la notion de compromis de vente depuis plusieurs mois. C'est un peu surprenant de faire cela.

M Debuyser :
Le permis de construire est signé et accordé, sauf que pour l'instant ils ne peuvent pas construire. C'est comme la thalasso.

Mme Le Meur Gaël :
Ou c'est tordu ? Mais ça ne peut pas être possible. Ou c'est quand même juste un effet d'annonce que ce qui a été annoncé la semaine dernière ? Parce que pour l'instant, vous avez un permis de construire qui est signé, mais depuis des mois, le compromis de vente n'a pas été validé par l'acte de vente. Cela peut très bien encore durer pendant 6 mois, ce compromis de vente. De dire que le permis de construire a été signé, même s'il a une durée assez longue, on peut espérer qu'il aboutisse à un moment ou à un autre. C'est quand même un peu de la désinformation que de ne pas dire en même temps que nous sommes toujours sur un compromis de vente et que le terrain n'est concrètement, à ce jour, pas acheté.

M le Maire :
M Besombes.

M Besombes :

Il y a quelques jours M le Maire s'est exprimé clairement sur le sujet puisque c'était à la Sainte Barbe, samedi dernier. Il a dit clairement les choses, il y a cette étude d'impact qui était rendue nécessaire. Cette étude d'impact coïncidait, du point de vue des délais, au lancement des travaux qui est prévu au mois de juin. De l'autre côté, nous avons des délais techniques et administratifs qui courent pour la mise en œuvre des travaux. Ce rétro planning-là, définit le début des travaux en juin. Concernant l'étude d'impact, elle doit aboutir pour rendre possible la signature définitive de la vente au mois de juin. Cela ne pose pas de souci. Cela a été communiqué lors de la Sainte Barbe, les pompiers sont tout à fait informés.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne remets pas en cause l'information qui a été faite aux pompiers. Je me demande juste comment est-ce que l'on peut et quelle personne qui veut être propriétaire un jour, obtient un permis de construire signé, si on n'est pas propriétaire du terrain ?

M Besombes :

Cela a déjà été fait pour la thalasso.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas un permis de construire définitif. C'est un peu étonnant de ne pas avoir annoncé en même temps, il n'y a pas eu de communication sur la signature du compromis de vente. Je fais une projection, si par exemple l'étude d'impact n'est pas terminée en juin, cela veut dire que l'on continue encore ? Quel délai on a ? On a pas d'assurance de délai.

M Besombes :

Rendez-vous en juin. D'accord ? Là, vous êtes sur de la suspicion.

Mme Le Meur Gaël

Ne m'agressez pas M Besombes, je pose une question.

M Besombes :

Mais je vous réponds et vous ne voulez pas entendre.

Mme Le Meur Gaël :

Je vous demande quelles sont les perspectives possibles, et les moyens possibles ? Parce qu'effectivement, ça peut durer 2 ans, pas plus, mais ça fera encore un allongement de délais. Donc c'est vrai que quand j'ai vu que le permis de construire avait été signé, je me suis dit que cela allait démarrer prochainement. Si la ville n'est toujours pas propriétaire du terrain, c'est un peu compliqué quand même.

M le Maire :

Il faut bien connaître le dossier. M Carduner.

Mme Le Meur Gaël :

Non, mais ça n'a rien à voir avec ça, ce sont des questions légitimes que tout le monde doit se poser.

M Besombes :

Nous avons apporté la réponse.

M Carduner :

C'est juste un point de détail et n'y voyez pas mal M Debuyser, mais comme vous m'avez envoyé dans mes buts d'une façon un peu autoritaire, je ne voudrais pas bafouer cette autorité qui paraît très naturelle d'ailleurs chez vous. Un compromis de vente peut faire l'objet quand même, de réserves. C'est ce que j'ai appris et c'est ce que je sais. Ne dites pas compromis de vente vaut vente. Ça dépend du compromis de vente, c'est tout le détail que je voulais que vous précisiez. Merci M Debuyser.

M le Maire :

Très bien, nous allons passer au vote. Pardon, Mme Le Port, je n'ai pas vu que vous leviez le bras.

Mme Le Port :

Non, non, mais c'est juste, pour que l'on ne raconte pas quand même..... Je peux rétablir ? Un compromis de vente ne peut pas faire l'objet de réserves. Un compromis de vente peut faire l'objet de conditions suspensives ou résolutoires, pas de réserves, d'où le problème du permis de construire. Effectivement, le compromis de vente vaut vente parce que si demain vous signez un compromis de vente avec quelqu'un,

que vos conditions suspensives sont réalisées et que vous refusez, non pas de valider comme vous l'avez dit, ce compromis de vente parce que ça n'existe pas, mais de le réitérer par acte authentique, si vous refusez de le faire, vous allez payer une clause pénale parce que c'est normal, vous serez en faute. C'est pour cela que compromis de vente vaut vente. C'est pour cela que l'on peut déposer un permis de construire dès l'instant que l'on a un compromis de vente signé. Bien sûr, sous conditions suspensives là encore, de réalisation de l'acte authentique.

Mme Le Meur Gaël :

Merci pour ce cour de droit, Avocat !

Mme Le Port :

Je suis un petit peu obligée parce que vous êtes très inquiets sur les ventes de biens.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne suis pas inquiète, je montre la désinformation qui est pratiquée au quotidien.

Mme Le Port :

Je suis très inquiète quand je vois que vous ne maîtrisez même pas le mécanisme tout simple que sont les ventes immobilières. Il faudrait peut-être déjà maîtriser le mécanisme avant de critiquer.

Mme Le Meur Gaël :

On verra en juin.

M le Maire :

Merci Mme Le Port. Nous allons passer au vote de cette DBM.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 23 voix pour et 10 abstentions (M LE COZ) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :

Le dernier point, il s'agit du projet de tennis à Kerambreton. Je demande à M Debuysier de présenter le dossier.

Conseil municipal du 17 janvier 2013

17	Urbanisme - foncier : Projet de tennis à Kerambreton - Nouvelle saisine de la CDNPS (Commission Départementale Nature Paysage et Sites)
----	---

M Debuysen :

Dans la délibération que je vais lire, il y a une phrase qu'il convient d'ajouter. Cela fera l'objet de la modification. Au moment d'arriver à cette phrase, je vous le signalerai.

(lecture du rapport)

M Debuysen ajoute après le 4^{ème} paragraphe :

« Il convient aussi de présenter le nouveau projet à la CDNPS en application de l'article L146-42 du code de l'urbanisme. »

M Debuysen reprend la lecture normale du rapport.

M le Maire :

Merci M Debuysen pour cette présentation. Qui veut intervenir ? Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Pour les tennis, c'est un peu comme pour les commerces. Nous ne sommes pas contre, au contraire, nous trouvons que c'est bien qu'il y ait des choses qui se développent à Concarneau. Maintenant, on trouve que dans la formulation, on s'était déjà abstenu, d'ailleurs, parce que nous trouvions qu'il y avait des choses qui ne nous plaisaient pas dans le projet. En plus, nous avons l'impression que la ville est un peu soumise aux exigences à la fois du club de la fédération et tout cela. Quand je lis, il est préférable que le pôle tennis soit à tel endroit, et que le terrain de Kerambreton est le seul à répondre à cette attente, j'estime que c'est faux. Vous le savez pertinemment donc du coup, on sent l'embrouille. On nous dit qu'il y a une alternative mais finalement il n'y en a pas d'autre parce que c'est le seul terrain. Des nouveaux tennis auraient pu être construits à proximité de la piscine, je sais que le tennis couvert va servir de salle à l'Hermine, mais on pouvait aussi construire une salle à l'Hermine ailleurs. Ça coûtait moins cher qu'un pôle tennis du prix qui va être. Vous me dites que c'est faux, d'accord. Ok. Il aurait pu être construit aussi ailleurs. Je crois que c'était prévu vers le Vuzut. Je pense que ce sont des désirs et des souhaits du club qui avait envie d'être là plutôt qu'ailleurs. Nous, on n'est jamais trop d'accord quand on ne connaît pas les tenants et les aboutissants, les dessous de tractations pour déterminer des choses. Donc, on s'abstiendra encore.

M le Maire :

Très bien, Mme Dieterlé. M Carduner.

M Carduner :

Merci. Alors, ce match, le meilleur des trois manches, bien sûr, vu le sujet, n'en finit pas de nous tenir en haleine avec ses multiples rebondissements. La 1^{ère} manche s'est bien déroulée sans trop de problèmes, surface rapide, service volé, grâce à un projet dû à une implication remarquable du club, ainsi que de la municipalité, gain du 1^{er} set. Un seul bémol, toutefois, loin de faire de l'obstruction systématique à tous les projets structurants ce qui serait une opposition aveugle, nous ne sommes pas contre ce projet. Nous avons à l'époque, évoqué et suggéré la possibilité du choix d'un autre lieu pour héberger ce site, justifiant par là, notre abstention. Le 2^{ème} set, malheureusement, nous a apporté son lot de déconvenues, fautes directes multiples, dossier mal ficelé, recours divers et variés, arbitrages très sévères. Retoquage de la commission des sites, qui nous a coûté la perte de la 2^{ème} manche. M le Maire, toujours volontariste et optimiste, a régulièrement sous estimé le retard que ces procédures engendraient. Nous voilà désormais dans le dernier set décisif, du moins, nous l'espérons, car tout reste possible, même un tie-break. Validation du nouveau projet, ouf. Retoquage à nouveau de la commission des sites, recours divers et toujours variés des opposants systématiques, assoiffés de polémiques et toujours friands de voir tomber les têtes de série ? Y-a-t-il un plan B en cas de retard important possible dû à des recours nouveaux ? En attendant, nous réaffirmons notre détermination à prendre les distances avec les spécialistes de ces procédures stériles, et nous restons attentifs à l'évolution de ces projets.

M le Maire :

Merci M Carduner. M Quillivic a sûrement des choses à dire.

M Quillivic :

J'ai juste une question parce que je l'entends régulièrement, vous parlez d'autres lieux, et j'aimerais bien savoir lesquels ?

M Carduner :

Je pense que vous avez à votre disposition, des services qui pourraient répertorier éventuellement les sites pouvant héberger un pôle tennis.

M Quillivic :

C'est vous qui parlez d'un autre lieu, je demande lequel puisque si vous aviez la solution, il faut nous la présenter. La difficulté dans ce cadre-là, c'est que sur un investissement de 2 millions d'euros, il était hors de question, pour la commune, de prendre en charge un achat de terrain pour construire ces terrains. Ça devait impérativement se faire sur un terrain municipal. Or, terrain municipal adapté à la pratique sportive, entre guillemets, il y avait selon nous 2 possibilités, Kerambreton et Le Vuzut, dans une 2^{ème} hypothèse. Vous me parliez auparavant à côté d'équipements d'écoles. Or, sur aucun des 2, il n'y a d'écoles. Et sur les terrains proches des écoles, les espaces n'étaient pas suffisants pour faire un terrain de tennis. La question s'est posée, entre le club et la ville, de savoir lequel de ces 2 endroits était le plus approprié pour la pratique du tennis, qui correspond à la pratique des habitants concarnois, mais aussi à une pratique touristique. C'est vrai que le site de Kerambreton, pour ces 2 pratiques, se présentait mieux que le site du Vuzut qui est vraiment pour le coup, il faut traverser une longue zone industrielle, ça se prêtait mieux au niveau du site de Kermabreton. C'est pour cela, que, en partenariat avec le club, nous représentons aujourd'hui une demande. C'est effectivement ce terrain-là qui nous semble le plus judicieux pour la pratique du tennis.

M le Maire :

Merci. Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je vous avais parlé de subventions dans le cadre d'aménagements à proximité d'équipements scolaires, mais c'était au départ, M Quillivic, avant que le projet soit aussi important. À l'arrière de la Halle des sports, il y avait des espaces qui pouvaient permettre un aménagement avec peut-être moins de terrains, mais à proximité d'établissements scolaires synonymes, en tout cas pour le Conseil régional, de subventions. Je ne comprends pas bien votre argument concernant Le Vuzut, en disant il y avait une longue zone industrielle à traverser, et c'était problématique. Je ne comprends pas cet argument. En effet, il y a des terrains de rugby au Vuzut, ça a l'air de bien se passer, la signalétique s'est améliorée. Quand les transports seront présents, ce sera l'idéal. Et ça se passe très bien. Il y a un problème au Vuzut, à l'heure actuelle, vous le savez pertinemment, c'est le manque de parkings adaptés. C'est parfois, à certaines périodes de l'année, très compliqué d'y aller et de se garer correctement. Je ne comprends pas bien votre argument sur la zone industrielle. Si vous pouviez nous éclairer un peu plus ?

M Quillivic :

Tout simplement, j'ai dit sur la pratique tennistique, qu'il y avait une part touristique entre guillemets.

M le Maire :

Il y a moins de touristes qui jouent au rugby, c'est vrai.

M Quillivic :

Aujourd'hui les touristes ne payent pas pour réserver le terrain de rugby.

Mme Le Meur Gaël :

Les touristes ne peuvent pas passer dans une zone industrielle ? Ils peuvent faire le tour aussi.

M Quillivic :

Ils peuvent très bien faire le tour mais c'est vrai que....

Mme Le Meur Gaël :

Ils vont aussi faire leurs courses. Ils vont à la boulangerie qui n'est pas loin. Ils vont chez le poissonnier.

M Quillivic :

Reconnaissez quand même l'attrait de ce site-là. En plus, il y a un 2^{ème} argument sur l'aspect du Vuzut. C'est une plaine sportive extrêmement ventée. Je ne sais pas, puisque vous avez l'habitude d'aller sur les parkings, apparemment, voir les matchs.

Mme Le Meur Gaël :

Non, je ne vais pas sur les parkings.

M le Maire :

S'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

Cela aussi, M le Maire c'est un manque certain de respect. J'ai l'habitude d'aller sur les parkings, ça veut dire quoi ?

M Quillivic :

Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-vous, Monsieur.

Micro coupé....

M Quillivic :

Mme Le Meur, là vous faites passer pour des propos..... *inaudible.....*

M le Maire :

Mme Le Meur, je ne vous ait pas donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Reconnaissez juste que vous avez été maladroit.

M le Maire :

Mme Le Meur, je ne vous ai pas donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Si, vous me l'avez donnée tout à l'heure.

M le Maire :

Je donne la parole à M Carduner.

Mme Le Meur Gaël :

C'est M Quillivic qui parlait.

M le Maire :

S'il vous plaît !

M Quillivic :

J'étais en train de parler, mais Mme Le Meur...

Brouhaha....

M le Maire :

S'il vous plaît ! J'ai donné la parole à M Carduner.

M Quillivic :

J'étais en train de parler, M le Maire, j'étais en train de terminer de répondre à Mme Le Meur, Mme Le Meur qui ose me parler de respect.

Mme Le Meur, vous osez me parler de respect, j'avais préparé une petite note tout à l'heure. J'avais noté que nous avons passé 30 conseils municipaux ensemble, soit 150 heures et 150 heures constantes d'agressivité de votre égard, de coupures de paroles, et de prises de paroles sans que l'on vous l'ai donnée. J'étais à dire que pendant cette période de vœux je souhaitais que 2013, pour les 12 conseils municipaux que l'on passera ensemble, vous soyez un petit peu moins agressive, que vous demandiez la parole et que vous la preniez quand on vous l'autorise. Parce que Mme Le Meur, je vais vous redire, la sérénité n'empêche pas le débat. Elle n'empêche pas le débat, mais je peux vous dire que quand vous êtes absente, on le remarque.

M le Maire :

M Carduner.

Mme Le Meur Gaël :

On commence par ne pas me couper la parole quand je m'exprime.

M le Maire :

Stop, Mme Le Meur, stop ! Je ne vous ai pas donné la parole.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais vous m'avez coupé 2 fois en début de conseil.

M le Maire :

Ce n'est pas possible ça. Il est où le respect, la discipline ? M Carduner.

M Carduner :

Moi, la question qui valait surtout ce soir, c'est y-a-t-il un plan B parce que je suis inquiet en cas de recours encore sur ce projet ? C'était la question qui était importante à nos yeux. Y-a-t-il un plan B ? C'est-à-dire qu'est-ce qu'on fait si jamais, si d'aventure, malheureusement, ça n'aboutissait pas ? Voilà, merci.

M le Maire :

Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

Oui, des plans B il faudrait en trouver quand même. Il est possible d'en trouver parce que....

M le Maire :

Il faut que.... il n'y a qu'à....

M Besombes :

Non, mais on sait pourquoi.

M le Maire :

On sait pourquoi, oui.

M Le Coz :

Cela fait 4 ans que nous sommes en révision de PLU. Cela fait 4 ans que nous avons l'opportunité de dégager d'autres réserves foncières qui auraient des classements adéquats pour faire ce genre d'équipement. Cela fait 4 ans que nous sommes dans une révision qui nous aurait permis de rendre ce terrain, non plus en zone NI mais avec un classement permettant une construction. Je ne comprends pas pourquoi cette occasion n'ai pas été choisie. Aujourd'hui, nous sommes toujours dans la même disposition que lorsque le Préfet nous a écrit au mois d'août : « les différents documents du plan local d'urbanisme en ma possession ne rendent pas compte d'une justification d'une urbanisation à Kerambreton. Dans ces conditions, votre décision apparaît comme entachée d'illégalité ». Aujourd'hui nous sommes toujours avec le même PLU. Je ne comprends pas que nous n'ayons pas essayé aussi de faire évoluer le PLU. Cela aurait arrangé beaucoup les choses. Cela dit, c'est sans doute effectivement le choix du tennis club que d'aller à cet endroit-là.

M le Maire :

C'est un choix concerté.

M Le Coz :

Mais moi, en tant que pratiquant potentiel de tennis....

M le Maire :

De toute façon, vous vous opposez à tout, M Le Coz.

M Le Coz :

Non, mais attendez, M le Maire....

M le Maire :

Nous ne sommes pas dupes.

M Le Coz :

Je m'oppose à quoi ? C'est le Préfet qui vous a envoyé au mois d'août un recours gracieux. Vous avez essayé de faire passer ce recours gracieux comme une initiative faite par des agitateurs. Le Préfet du Finistère n'est pas un agitateur, à ce que je sache. C'est lui qui vous a fait un recours gracieux parce que le projet n'était pas bon. Il n'est même pas légal. J'ai quand même un petit doute sur l'emplacement parce que quelle que soit la qualité du traitement de l'eau à la station d'épuration qui est juste à côté, il y a quand même des problèmes d'odeurs. J'ai eu l'occasion de passer cet été sur le terrain, et il y a des problèmes d'odeurs. Je ne comprends pas que l'on veuille à tout prix réaliser des tennis extérieurs à cet endroit-là. Mais ça reste une interrogation.

M le Maire :

Très bien. M Quillivic, pour terminer.

M Quillivic :

Je veux juste préciser quand même M Le Coz, parce que vous me l'aviez dit cet après-midi, vous êtes passé sur le terrain avec l'association Trégunc environnement. C'est pas cela ?

M Le Coz :

Je peux vous confirmer que j'ai été contacté au mois de juillet ou au mois d'août par l'association Trégunc environnement, qui s'inquiétait de cette implantation-là. Mais la fréquentation de Trégunc environnement ne me pose aucun problème.

M Quillivic :

Calmez-vous, calmez-vous, M Le Coz.

M Le Coz :

Chacun ses amis, M Quillivic.

M Quillivic :

Je n'ai rien dit.

Mme Le Meur Gaël :

Vous n'avez pas la parole.

M le Maire :

S'il vous plaît.

M Le Coz :

Vous donnez l'impression à l'assemblée, là que le fait de connaître le Président de Trégunc environnement, ce serait un problème. Mais non ! J'assume tout à fait mes fréquentations, moi.

M le Maire :

Stop, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 19 voix pour, 3 contre (MM LAHUEC, NYDELL) (M LE COZ) 11 Abstentions (Mmes DONNIOU, PARIS) (Mmes LE MEUR G, LE MEUR M, ZIEGLER, MM PERCEBOIS, CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M Carduner :

Je m'excuse, mais vous n'avez pas répondu, y-a-t-il un plan B ? Je vous dis ça comme ça en toute amitié.

M le Maire :

Un plan B ? Il n'y en a pas pour l'instant. Ce sera à voir avec le club ce que nous pouvons faire.

Je vous remercie.

Il est quelle heure ? Il est 23h30, je vous remercie quand même pour la bonne tenue de ce conseil municipal. C'était un conseil municipal difficile.

Brouhaha....

M le Maire :

Je vous fais confiance, Mme Dieterlé.

La séance est levée à 23h35.